

(minigrés en europe

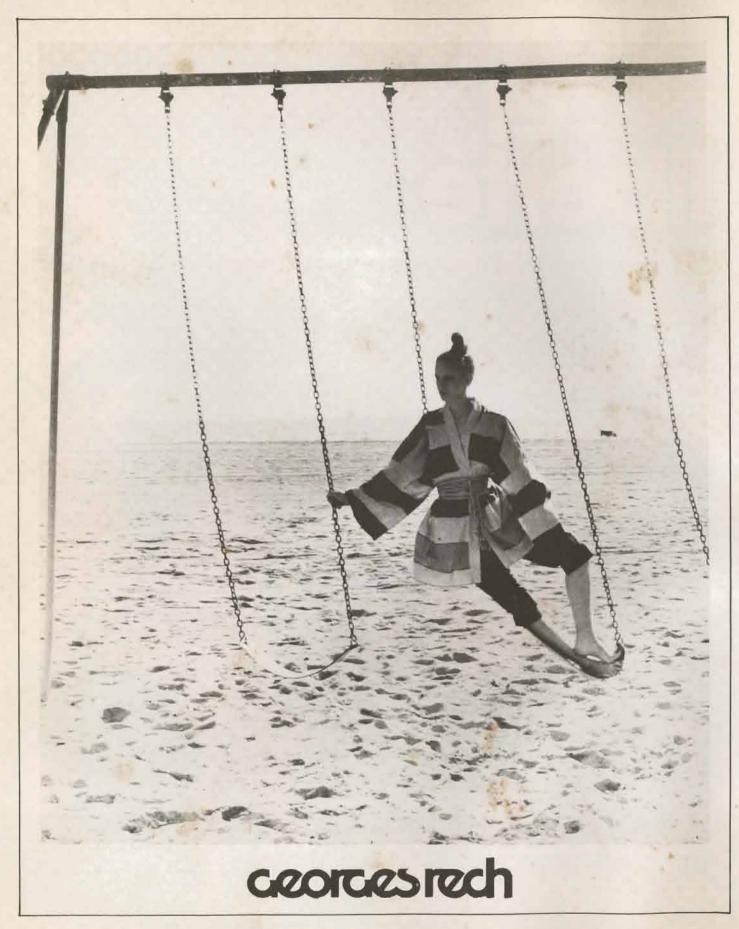
un un

re samones

a domicile

ils preparaient

C S Mak



■ courrier ■

de la goutte d'or à sfax

Mon beau-frère, Abdelkrim H., est rentré, marié avec ma belle-sœur, en Tunisie en 1974. Dès leur arrivée à Sfax, ils ont été retenus par la police dans les locaux du commissariat. Elle devait y rester 8 jours, lui, 2 mois, avant qu'un procès tristement célèbre par sa grosse centaine d'accusés ne lui accorde le bénéfice de deux ans de prison à Bizerte. Motif: ventes de journaux en France, donc atteinte à la sûreté de l'Etat tunisien I Certains de ses camarades de cellule pénitentiaire y sont encore.

Il faut aller en Tunisie pour savoir qu'aujourd hui ce sont des camarades tout aussi « criminels » qui vivent dans la crainte, terrés dans leurs familles, ne sortant que pour des raisons supérieures à celle de la sûreté de l'Etat. Il faut alier en Tunisie pour savoir que les personnes qui trouvent intéressant d'inviter des Tunisiens à manger, pour dialoguer, sont tout aussi « criminelles »

Il s'agit de choisir aux yeux de qui on aime à être « criminel ». Il s'agit de savoir quelles responsabilités un(e) antiraciste porte lorsqu'il (elle) dialogue avec un(e) Tunisien(ne) aujourd'hui en France.

Il m'apparaît très important d'ajouter que mon beau-frère était détenu depuis le début août 78 lorsque mon mari et moi sommes allées en vacances en Tunisie. Sa femme et sa fille ont été chassées de leur maison par la police et même par leur famille qui n'accepte pas qu'elles restent seules dans un quartier où elles sont pourtant entourées de familles aux petits soins.

Le ministère de l'Intérieur a refusé toute visite à notre beau-frère. Il n'a été relâché que la veille de l'Aid dans un état de faiblesse tel que sa fille ne l'a pas reconnu. Le voici à présent à nouveau arrêté depuis début novembre. Nous sommes sans nouvelles de sa femme et sa fille depuis son arrestation.

Notre visite en Tunisie a-t-elle été imprudente? Dans mon quartier de la Goutte d'Or, suis-je une femme trop militante, trop liée à des hommes et des femmes comme moi trop souvent antiracistes dans leurs paroles? Je ne le pense vraiment que lorsque la fièvre monte soir au rythme des voitures de police que M. Stoléru envoie pour « vouvoyer les immigrés ». Pour assurer la sécurité des sûrs et l'insécurité des immigrés de toutes races, de toutes religions, de toutes régions du

Dominique P. Paris 18^e

plus lucide et plus utile?

Quelques propos sacrilèges.

Dans un récent éditorial, Albert Lévy dénonçait, une fois de plus, la politique gouvernementale de renvoi des immigrés. Et si cette position pure et dure n'était pas la plus judicieuse ? Nous savons tous que le racisme anti-arabe en France ne connaîtra de fin, hélas, qu'avec le retour des immigrés au pays, leur pays. Eux-mêmes le savent aussi, et attendent le jour du retour qu'ils

ne repoussent que pour des raisons matérielles.

Alors devons-nous nous opposer, pour des raisons morales, à ce retour, ou devons nous plutôt exiger qu'il se réalise dans les meilleures conditions? C'est-à-dire avec une reconnaissance officielle et solennelle du service rendu par les travailleurs immigrés à l'économie

française; une formation professionnelle appropriée au pays du retour

- une indemnisation qui ne soit pas seulement le million-de-dupe, mais :

■ la gratuité du rapatriement, ■ le remboursement des cotisations de retraite

une compensation pour les autres cotisations versées en France,

■ le tout représentant non seulement un retour sans perte, mais aussi une prime, puisque, paraît-il, ce départ libère des emplois en France et décharge ses finances publiques ... On pourrait par exemple puiser dans les bénéfices faits sur les Allocations Familiales des travailleurs immigrés Cette position ne serait-elle pas plus

lucide et plus utile? Je sais combien sacrilèges sont ces propos, surtout dans ce journal. Mais la question ne mérite-t-elle pas de lever le tabou, au moment où le Conseil d'Etat a annulé les décrets de « l'aide au retour » et qu'un projet de loi est à

Jean-Paul MORLEY

NDLR: Il n'y a évidemment aucun « sacrilège » à faire connaître son point de vue au mrap et à droit et liberté. Plutôt que de répondre à cette lettre qui appellerait beaucoup de commentaires, nous préférons demander à nos lecteurs de nous faire connaître leur point de vue. Il pourrait en résulter un débat intéressant

conscience noire

Je me permets de faire une remarque sur l'article « Conscience Noire », page 9-10 du numéro de janvier de droit et liberté. On ne sait pour quelle raison, l'auteur de cet article met en cause Donald Woods, libéral sudafricain blanc, qui aurait, semble-t-il, oublié toutes les victimes de la répression policière pour ne retenir que Steve Biko. Je n'ose mettre en doute la bonne foi du rédacteur de l'article, mais je lui fais quand même remarquer que : 1. Donald Woods était un ami intime de

Steve Biko. Il a d'ailleurs subi une mesure de bannissement avant de s'enfuir d'Afrique du Sud devant les menaces de nlus en nlus précises qui pesaient contre sa famille et

2. Dans le livre « Vie et mort de Steve Biko » écrit par un certain Donald Woods (Editions Stock), il existe, dans les premières pages une liste de 45 personnes mortes entre les mains de la police sud-africaine sous les mots « In Memoriam ».

Comme quoi, l'amnésie semble être la chose la mieux partagée du monde Gérard LAVAU

N.D.L.R. Gérand Lavau nous donne opportunément l'occasion de rectifier une erreur d'impression qui rendait confuse l'affirmation dont il parle. Au lieu de : « Douze pays oc-

au sommaire

sur le vif

Idelett	þ	0
■ l'événement ■		I
inquiétante sécurité	p.	7
■ chronique ■		
ils préparaient le 8 mai	p.	9
dossier	121	
immigrés en europe : un tiers-monde à domicile	p.	13
pleins feux III		
holocauste	p.	22

et nos rubriques habituelles

la couverture est de jean-yves treiber

cidentaux s'étaient fait représenter à l'enterrement de Steve Biko dont Donald Woods... qui déclare avec une curieuse amnésie historique qu'il est le premier des grands dirigeants de la utte de libération à être mort entre les mains de la police raciste ». il fallait lire : « ... Steve Biko une place particulière dans notre histoire on lit bien aux pages 29-30 de l'édition an-glaise du livre de Donald Woods : « I believe that Steve Biko will be accorded a special place in our national history... because he was to to become the first of these major leaders to die at the hands of the state ». Ce qui peut se traduire par : « Je crois qu'on accordera à Steve Biko une place particulière dans notre histoire nationale... parce qu'il devait être le premier de ces dirigeants de premier plan à mourir entre les mains de l'Etat ». Nous avons pensé que c'était effectivement tirer un trait un peu rapide sur des hommes comme Mini ou comme Fisher, par exemple, sans parler d'Albert Luthuli.

Mais si cette précision disculpe droit et liberté du soupçon de « mauvaise foi » ou du diagnostic d'amnésie, elle ne ferme pas, bien au contraire, le débat autour de ces ques-

leur faute, leur très grande faute...

Réunis début décembre à Château-Arnoux dans les Alpes de Haute Provence, les entrepreneurs de travaux publics du midi de la France devaient entendre, entre autres, le discours de leur président, Mr E. Pico. Pour ce dernier, les difficultés économiques actuelles seraient dûes en grande partie à la 🔳

Tricoto et Jerseys de Cuxe

Société Anonyme au Capital de 300.000 F

Siège Social :

MAGASIN de VENTE

30, Rue du Caire 75002 Paris TÉL.: 236-04-19

18. Rue du Caire , 75002 Paris

TEL. : 231-38-83

IMPORT

EXPORT



Société à Responsabilité Limitée au Capital de 40.000 F R. C. Parla 75 B 5207 - SIRET 304 164 486 00017 SPÉCIALISTE EN LINGE DE MAISON

GROS - DEMI-GROS

62, rue Sedaine - 75011 PARIS Tél.: 805-06-50

ETABLISSEMENTS

70, rue du Molinel, LILLE

Tél. 54.86.21

BONNETERIE GROS ET DEMI-GROS PRÊT A PORTER FÉMININ

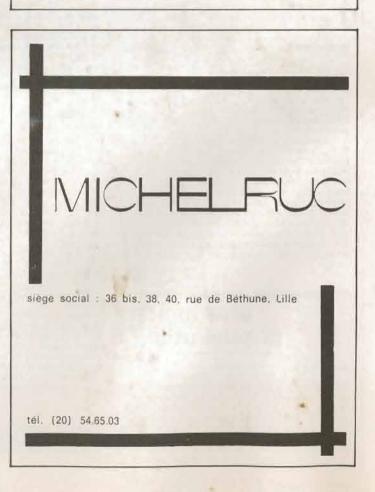
B. PAUL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.040 F

Tél. 508 - 53 - 05 236 - 90 - 39 226, Rue Saint-Denis **75002 PARIS**

Galerie **CLAUDE-BERNARD**

5 et 7 rue des Beaux-Arts Paris 6e Tél.: 326.97.07



place des travailleurs français. Les chômeurs quant à eux seraient enrichis par les allocations et les malades rempliraient les hôpitaux. Certains même viendraient en France uniquement pour se faire soigner. De tels propos, énoncés publiquement dans une région où la population immigrée est très importante, où les actes de racisme se multiplient, ne peuvent que contribuer à entretenir une campagne xénophobe déjà bien réelle. En outre, quand on sait que c'est justement dans les travaux publics que se trouve le plus grand nombre de travailleurs immigrés, de tels propos pourraient sembler comiques s'ils n'étaient pas aussi graves. Les travailleurs immigrés ne sont pas jetables après emploi

Manosque

pour le 8 mai

Suite à l'émission « Le téléphone sonne » du 1er novembre à laquelle participait un représentant du mrap, je me permets de vous adresser cette lettre pour vous assurer de ma totale approbation quant à votre proposition de rétablissement de la célébration du 8 mai. En effet, l'actualité montre que nous devons être particulièrement vigilants. Je pense que le mrap pourrait prendre l'initiative d'une pétition nationale sur ce sujet, afin d'ouvrir un large débat dans notre pays, et afin que le gouvernement français révise une décision dont la signification

aujourd'hui ne semble pas évidente. Daniel CROUAIL



saint denis téléphone 233.09.57 - c.c.p. 9239.81 paris

directeur de la publication

albert levo

rédacteur en chef

iean louis sagot duvauroux

comité de rédaction

jacques barou; mireille carrère; philippe jarreau : patrick kamenka : félix lambert : racine maiga; marc mangin, stéphane mayreste; robert pac ; yves person ; philippe porret ; viviane rosen; théo saint-jean; macoumba samb; yves thoraval; jean-yves treiber; slimane zéghidour.

au siège du journal

UN AN 50 FRANCS & SOUTIEN 100 FRANCS

droit et liberté ■ nº 377 ■ février 1979

éditorial

La mort à Paris de trois Africains dans l'incendie d'un hôtel sordide, attire une nouvelle fois l'attention sur les conditions de logement des travailleurs immigrés. En dépit de la loi sur la résorption des bidonvilles, ceux-ci subsistent en grand nombre, baraques misérables en marge des banlieues, et l'on peut parler de bidonvilles verticaux à propos des taudis souvent situés en pleine agglomération, dans les zones vétustes en sursis de démolition

Autre aspect de la situation : la concentration des immigrés dans certains quartiers, certaines localités où ils représentent un fort pourcentage des habitants. Pour en arriver là, ségrégation sociale et ségrégation raciste se combinent : car, rejetés partout ailleurs comme ouvriers et comme étrangers, c'est tout naturellement que ces hommes et leurs familles cherchent refuge là où demeurent d'autres ouvriers, là où leurs compatriotes ont déjà été accueillis.

Cela ne va pas sans problèmes. Dans le contexte de la crise qui aggrave les difficultés tant des individus que des collectivités, le logement et les équipements sociaux constituent pour les municipalités concernées un drame quotidien apparemment sans issue. Dès lors, la tentation est forte, sous la pression des évènements et d'une partie non négligeable de l'opinion, de montrer du doigt les immigrés, et de suggérer que les choses raient sûrement mieux s'ils étaient moins nombreux dans la commune

Que dire, que faire pour empêcher, en pareilles circonstances, le glissement vers un

racisme larvé se couvrant de réalités concrètes?

Pour être objectif, il convient d'abord de stigmatiser sans faiblesse les municipalités qui écartent systématiquement les étrangers et contribuent ainsi à la formation de véritables ghettos. Dans la région parisienne, par exemple, il est fréquent que, de deux villes voisines, l'une compte 25 à 30 % d'immigrés dans sa population, tandis que l'autre re-fuse pratiquement d'en recevoir, et s'oppose en particulier à toute construction de foyer. Comme antiracistes, nous considérons comme néfastes les cloisonnements qui alimentent les préjugés, les incompréhensions et les haines.

Dans les endroits où vivent les immigrés, il importe, par ailleurs, de souligner la différence fondamentale entre les autorités responsables qui les traitent en intrus, s'emploient à les isoler, s'associent aux campagnes racistes, et celles qui, au contraire, font tout pour leur assurer des conditions matérielles et morales correctes, les logent dans les H.L.M. au même titre que les autres administrés, les font bénéficier normalement de tous les services et s'attachent à leur insertion dans les activités locales.

Quand, dans cette dernière catégorie, où l'effort et la solidarité des élus ne font pas de doute, nous avons parfois la surprise d'entendre des propos ambigus, nous ne saurions y rester indifférents. Rien ne justifie, nulle part, l'absurde et dangereuse notion de « seuil de tolérance » Même sous des formes voilées, les immigrés, travailleurs parmi les travailleurs, victimes comme les autres, et plus que d'autres, de tous les effets de la crise, ne doivent en aucune façon être tenus pour la cause des difficultés communes. Après l'incendie de l'hôtel de la Boule d'Or, le MRAP a dénoncé les responsabilités

écrasantes des pouvoirs publics. C'est vers eux, vers le ministre Stoléru, vers le gouvernement tout entier qu'il faut se tourner pour exiger plus de justice et d'humanité, pour obtenir les dispositions et les fonds sans lesquels on ne surmontera pas les ségrégations et les inégalités actuelles. Ce combat concerne également Français et immigrés. C'est ensemble qu'ils ont à le mener. Tout clivage entre eux ne peut que porter préjudice aux uns et aux autres.

Albert LEVY

le mrap a trente ans

Fêtons tous ensemble cet anniversaire les 19 et 20 mai

lucien

Il avait 17 ans, s'appelait Lucien Melyon, aimait la musique, le sport et rêvait de devenir éducateur. Il a été assassiné un soir d'octobre par un nervis d'un service d'ordre parallèle. Il était Antillais.

L'histoire de Lucien Meylon commence le 9 janvier 1960 au Moule, un petit village de la Guadeloupe, aux Antilles. Ce n'est que bien plus tard que Lucien connaîtra son pays natal à l'occasion d'un voyage touristique. Car, quelques mois après sa naissance, son père qui travaille aux P.T.T. en qualité d'agent technique émigre en France.

La famille - M. Melyon, son épouse et les enfants, Gérard, Christian, Teddy, Vénus et Lucien - s'installent d'abord à Paris. Mais la vie trépidante de la capitale et aussi les impératifs professionnels conduisent les Melyon à demeurer dans une commune de la banlieue nord: Garges-les-Gonesses. La famille Melyon est une grande famille. L'enfant y est roi. Le premier contact de Lucien avec le monde extérieur, hors du cocon protecteur familial, se passe plutôt bien, malgré les appréhensions de Christian, son frère. Christian connaît le racisme. En 1972, il a participé à une manifestation en faveur de plusieurs professeurs antillais qui faisaient la grève de la faim. Il a été passé à tabac par des policiers. Certes, les coupables ont été par la suite chatiés par l'I.G.S., la police des polices, mais le racisme est toujours là, présent. Alors, il a peur que Lucien en soit aussi victime. Mais non! Dans le quartier, les choses ont évolué dans le bon sens. Reste le climat Il est dur, il fait froid, le soleil délivre avec parcimonie ses rayons. L'horizon est limité à droite, à gauche, autour par les immeubles gris sur le bitume et le béton, les arbres ne poussent pas. Lucien s'habituera-t-il? Oui, il s'habituera. Il ne sait pas comment c'est, làbas, de l'autre côté de la mer. Il ne peut comparer, dire c'est mieux, c'est moins bien. Il est né aux Antilles mais vit en France presque depuis le jour de sa naissance. Aux Antilles, il y est resté cinq ou six mois. Le déracinement ? C'est une notion qui, pour l'instant, lui échappe. Et puis, c'est encore un gosse, et puis, il y a les copains. Les copains : des Européens, des juifs, des Arabes. A Garges, ces communautés vivent en harmonie. On se fréquente, on joue ensemble, on partage les mêmes joies, les mêmes peines. Les amitiés se nouent non pas en fonction de la couleur de la peau ou des pratiques religieuses mais tout simplement, tout bêtement en fonction des affinités. Lucien assiste à des fêtes religieuses juives ou kabyles. Ses camarades juifs et kabyles

goûtent aux délices du punch coco et apprennent à connaître la musique antillaise. Les préjugés raciaux ou religieux, pour Lucien, tout ça, c'est des betises.

Le racisme ? Dans le quartier on ne sait pas ce que ca signifie. On sait, bien sûr, que ca existe - des camarades d'autres villes en parlent souvent. lci, pas de problème. Ici on est tous copains.

Lucien est doux et calme. Jamais un mot plus haut que l'autre. Il est très ouvert. Il veut tout savoir, tout connaître, Il pose des questions, réfléchit beaucoup. Il s'intéresse surtout aux problèmes sociaux, aux relations parents-enfants. Il participe aux discussions, les suscite. Il prend la parole souvent, donne son avis mais toujours avec modération et tolérance. Il calme les plus violents. Avec lui, la vie est facile. C'est un garçon de bon conseil. C'est si vrai qu'un jour, des camarades plus jeunes que lui, que l'avenir inquiète, l'invitent au C.E.S. pour qu'il leur explique ce qu'est l'orientation après la classe de troisième.

Mais il faut penser à l'avenir, au métier qu'on choisira. Lucien veut devenir éducateur en milieu ouvert. Il veut s'occuper des jeunes délinquants. Lucien aime la vie en groupe. Aussi fréquente-t-il le Centre de Loisirs de la commune. Sa maturité est telle qu'on lui donne des responsabilités. Il est chargé d'organiser les activités de jeunes enfants : peinture, collage, sorties. C'est lui qui conseille, qui explique, qui discute.

Lucien s'inscrit dans un club local de rugby. Il participe même à un tournois en Tunisie. Il joue aussi de la guitare. C'est un bon musicien disent ses camarades. Il rêve de monter un groupe de reggae. Car Lucien est antillais. Il s'intéresse à son pays natal qu'il connait si peu, si mal, mais plus encore à l'Afrique, la terre de ses ancêtres. Le reggae, c'est un peu le lien, le fil qui permet de remonter à la source, aux sources. Et puis, c'est la tragédie, brutale, effroyable, la mort si injuste, là sur un parking de la porte de Pantin. Lucien est assassiné par une petite frappe engagée par Galawash, une société qui assure le service d'ordre des concerts pop.

Le procès de l'assassin de Lucien Me-Iyon, un certain Marcel Auvré, s'est déroulé du 8 au 11 janvier dernier au palais de justice de Paris (1). Pour l'occasion, ils étaient tous là : le père qui depuis le drame souffre d'une maladie cardiague (au cours d'une bousculade avec les gendarmes à l'intérieur du palais de justice il sera d'ailleurs victime d'une syncope), la mère qui n'arrive plus à trouver le sommeil, Christian, le frère qui a du interrompre ses études au Canada, les autres foule des amis de Garges-les-Gonesses et d'ailleurs

Le jour du procès, les parents et amis de Lucien étaient tous là.



frères, les sœurs, la famille et l'immense



Lucien à l'âge de 10 ans

Ils sont venus non pour crier vengeance mais pour demander justice. C'est si vrai que le troisième jour du procès, après la plaidoirie de Me Kaldor, ils ont quitté la salle d'audience avec dignité. Ils n'étaient pas venu réclamer la tête de Marcel Auvré : « Le verdict ne nous intéresse pas », a dit la famille. Ils étaient tous venus pour protester contre la multiplication des services d'ordre musclés qui font régner leur loi à l'entrée des concerts en pratiquant le racket, la vente illicite de billets et aussi la violence, la violence aveugle qui a tué Lucien.

Comme l'a rappelé Mme Melyon « Auvré est un pauvre type ». « Il n'est pas, a-t-elle ajouté, le seul coupable. Il y a les organisateurs qui ont recruté le service d'ordre. Eux-aussi sont responsables ».

Teddy, un des frères de Lucien, a expliqué : « Auvré est un pion. Il faut juger les gens qui l'ont rénuméré ». Et effectivement, les véritables coupables, les responsables de la société Galawash et son service d'ordre dirigés par M. Bernardinfils du propriétaire du Crazy Horse Saloon auraient du figurer également au banc des accusés, aux côtés de Marcel Auvré, leur homme de main. Me Kaldor a montré où se situaient les véritables responsabilités de la tragédie. L'avocat général a fait la sourde oreille. Le procès des services d'ordre parallèle? Mais voyons, mon cher, cela n'a rien à voir avec les évènements qui nous occupent aujourd'hui. Quant au racisme, sous-jacent à toute cette affaire, c'est le témoignage de Pierre Paraf, président du mrap, qui permettra qu'il soit évoqué et que l'on prenne conscience, au prétoire, du contexte de violences raciales qui amène la multiplication de tragédies de ce genre.

L'histoire de Lucien Melyon ne s'est pas terminée le 30 octobre 1977 sur un parking de Pantin. Elle ne s'est pas terminée parce que demain un autre Lucien Melyon tombera peut-être sous les coups d'un autre Marcel Auvré qui aura été employé par un autre service d'ordre parallèle où de petites frappes racistes et liées à des milieux d'extrême-droite se seront donné rendez-vous pour gagner un peu d'argent et se faire la main.

Stéphane MAYRESTE

(1) Marcel Auvré a été condamné à 12 ans de réclusion criminelle et Jean-Claude Veyssière et Daniel Mary à trois ans de prison avec surcis. inquietante securité

Rafles au faciès dans le métro, rafles dans les foyers de travailleurs immigrés, rafles dans les bars fréquentés par des Africains : la police est-elle raciste?

Un film américain présenté récemment sur nos écrans de cinéma conte avec verve les « exploits » de policiers qui, au nom de l'ordre et de la loi, commettent les pires excès et des «bayures » à l'encontre des citoyens qu'ils sont sensés protéger. Son titre : « Bande de flics ». C'est précisément une « bande de flics », trois agents en tenue et plusieurs - quatre ou cinq - en civil, qui ont effectué, dans la nuit du 26 au 27 décembre dernier, une descente au Lexicon, un bistrot de la rue d'Alésia à Paris, tenu par des Algériens et où se donnaient rendez-vous des travailleurs immigrés.

La raison de cette intervention injustifiée ? On ne le saura sans doute jamais. A voix basse, certains évoquent une conception extensive de la «libre» concurrence.

« Les policiers, raconte un témoin, sont arrivés de manière inopinée alors que nous n'avions rien commis de contraire à la loi. Ils nous ont demandé de mettre les mains en l'air. Il y avait là un Français, deux Maliens, quatre Algériens et deux Marocains. Ils nous ont réclamé nos papiers d'identité. Tout le monde était en règle. Un des policiers nous a alors dit: « Maintenant, c'est moi qui fait la loi ». Ils nous ont bousculés et nous ont obligés à nous excuser. Ils ont cassé des verres, une chaise, la porte de l'appartement audessus, ils ont mis la chambre à sac, ils ont déchiré les affiches règlementaires et nous ont tous embarqués alors que nous n'avions rien commis de répréhensible ».

La suite des évènements est connue le propriétaire du bar, les consommateurs dont le seul tort était de consommer, ont été conduits au commissariat où ils ont été détenus pendant plusieurs heures, tabassés, humiliés (ils ont dû se déshabiller entièrement à plusieurs reprises). Tout cela pour rien.

Les « descentes » de policiers dans les bars tenus par des Arabes sont monnaie courante. A la Goutte d'Or, dans le 18e arrondissement de Paris, de telles rafles se produisent régulièrement. Les consommateurs sont fouillés, palpés sans ménagement puis dirigés vers le commissariat pour « vérification approfondie ». Or, chacun sait et certains policiers le reconnaissent volontiers, que les bistrots gérés par des Maghrébins sont ceux qui du point de vue de l'ordre public, posent le moins de problèmes. Ce n'est pas dans ces établissements que Mesrine se réfugie après un mauvais coup!

L'affaire du bar Le Lexicon va être rangée, si jamais une enquête est ouverte par les services officiels, dans la rubrique des « bavures ». Une de plus. Qui s'ajoute aux « bayures » relevées aux quatre coins

Entre elles, un point commun : les travailleurs immigrés en sont les principales victimes.

Devant un tel déferlement, Christian Bonnet, le ministre de l'Intérieur, a cru bon de faire une mise au point. Au micro d'une radio périphérique, il a affirmé qu'il avait donné des consignes précises afin que l'on sanctionne « de manière impitoyable les manquements par quelques brebis égarées aux règles de la conscience professionnelle et de l'hon-

Au sein même de la police, à la base, des voix se font entendre pour protester contre ces «bayures» et l'utilisation qui est faite de la police. Le syndicat C.G.T. de la police, dans une lettre adressée à Christian Bonnet, lance un cri d'alarme « De nombreux policiers sont écœurés de la besogne qu'on les oblige à faire ... Nous vous demandons de prendre toutes les dispositions afin de mettre un terme au prosélytisme dont certains font preuve dans notre maison et qui, par le terrorisme intellectuel qu'ils imposent à leurs collègues ou à leurs subordonnés, influencent les moins avertis, ou du moins, extorquent leur neutralité. Si on les laissait faire, ces apprentis sorciers, ces tenants d'un ordre musclé, ces policiers enfermés dans un corset de fer et aux pouvoirs illimités en la matière pourraient entraîner notre société vers les pires ex-

Les excès dont parle la C.G.T.-police ne prennent pas seulement la forme de « bavures », mais aussi de rafles ordonnées en haut lieu. Ainsi, à Marseille, après que quatre immigrés aient porté plainte contre des policiers auteurs à leur égard d'actes de violence, le foyer Sonacotra de la ville est investi à cinq heures du matin, donc avant l'heure réglementaire, par des C.R.S. et des gendarmes.

Quatre cents travailleurs sont tirés de leur lit, fouillés, contrôlés. Quarante d'entre eux sont conduits à l'Hôtel de Police. Mêmes scènes au foyer d'Elancourt et dans d'autres établissements.

Les rafles au faciès dans le métro mobilisent toujours autant de policiers. Les immigrés qui rentrent du travail menace-

raient-ils la sécurité des Français? Les policiers seraient sans doute plus utilement employés dans les rues désertes que Gare du Nord aux heures de pointe. Travailleurs ou étudiants ayant le malheur d'avoir la peau noire ou le teint mat et les cheveux frisés, jeunes gens portant cheveux longs sont systématiquement contrôlés. Comme par miracle, les Européens passent à travers les mailles du filet. Oh! Certes, M. Stoléru a humanisé les rafles. Les agents sont tenus de donner du «vous»: «Voulez-vous bien avoir l'obligeance, monsieur l'immigré, de monter dans le fourgon?».

A la suite de ces prises de position, nous avons contacté le syndicat C.G.T. de la Police au sujet des rafles au faciès (1).

« Pour notre part, nous déclare M. Prénéron, responsable pour la région parisienne, nous sommes contre les rafles au faciès pour la simple raison qu'elles sont illégales. On ne peut être inquiété et donc contrôlé s'il n'y a aucun motif qui fonde l'intervention. Le contrôle d'identité « a priori » alors que rien ne le justifie, est contraire au droit français. Je connais des policiers qui ont d'ailleurs refusé de participer à de telles opérations ».

esprit de corps

La police est-elle raciste ? Pour M. Prénéron, il existe des commissariats où tout «baigne dans l'huile ». « Mais, ajoute-t-il, il suffit parfois d'une brebis galeuse pour pourrir l'atmosphère. Il y a, c'est vrai, une frange raciste, mais la plupart des poli-ciers sont indifférents. Et hélas I Par esprit de corps et parce qu'il est mal vu de dénoncer un camarade de travail qui s'est livré à un tabassage contre un immigré, ils ne se prononceront pas, fermeront les yeux. C'est une évidence : l'esprit de corps empêche la diffusion des idées antiracistes. Des agents ou des inspecteurs qui tentent de s'opposer à ce genre de pratique sont très mal vus. Certains ont même été mis sur la touche. On a monté contre eux des cabales ».

Pourquoi ce racisme dans la police?

« Le racisme contre les Nord-Africains a des causes multiples, estiment M. Prénéron et M. Martini, secrétaire général adjoint du syndicat. D'abord, il s'explique par le contexte historique (guerre d'Algérie, xénophobie). Ensuite, les pouvoirs publics désignent les Arabes comme les principaux responsables de la délinquance et au-delà, des difficultés économiques. Enfin, les écoles de police forment des policiers avant tout répressifs. Elles ignorent délibérément l'aspect préventif et la notion de service public. Par sa mission, le policier est très sensible à l'idéologie dominante ».

Les solutions?

«Si on s'en donnait vraiment les moyens dans un contexte différent, conclut-il, si on insistait plus sur l'aspect préventif et la notion de service public, en dix ans, la France aurait 90 % de policiers «bien». Jean-Pierre GIOVENCO

(1) Le mrap a pris à plusieurs reprises de fructueux contacts avec l'ensemble des syndicats de police (cf. Droit et Liberté n° 351, p. 6 et 7).



avant de franchir la frontière : prévention ou répression ?

de la rue au banc des accusés

De nombreuses manifestations et actes de racisme ont été signalés à travers la France au

mois de décembre dernier et en janvier.

A Belfort, un patron irrascible et qui, sans doute, se croyait revenu au « temps béni des colo-

nies », a grièvement blessé à coups de poings et de pieds un de ses ouvriers, Bouchaid Srhir, qui n'avait pas répondu avec zèle à un de ses ordres.

A Beauvais, deux étudiants marocains se sont vus interdire l'accès d'une discothèque alors

qu'ils venaient, quelque temps auparavant, d'acheter les billets. Les deux étudiants et plusieurs de leurs amis français ont été alors refoulés sans ménagement par des gaz lacrimogènes et des coups. Le tout agrémenté d'insultes : « Sale raton », « Les Arabes, c'est une sale race ». On a relevé un blessé.

A Ronchamp (Haute-Saône), un ouvrier algérien, M. Amor Ali D'Ridi a été blessé de trois coups de feu à la sortie d'un bal alors qu'il se trouvait au milieu d'un groupe de travailleurs immigrés. L'auteur du coup de feu a été arrêté. Il a tenté de justifier son geste par une bousculade qui se serait produite avec les immigrés. Selon certains témoignages, l'auteur aurait, au contraire, tendu un véritable guet-apens.

A Echirolles (Isère), la propriétaire d'un bar et sa serveuse ont enlevé et frappé à coups de marteau un jeune garçon de 17 ans, Hamid, qui, quelques jours auparavant, avait subtilisé de l'argent à des clients du bar. Le jeune garçon est à l'hôpital. Les « justicières » ont invoqué la légitime défense.

En Corse, douze ouvriers marocains ont été agressés par un groupe d'hommes masqués et armés, dans leur logement collectif situé à Alistro.

A Vannes, au cours d'un procès dans lequel étaient impliqués trois Maghrébins auteurs du meurtre d'un jeune Noir, l'avocat général a déclaré: « Leur crime est un acte de sadiques, un crime d'Arabe, un crime rituel ». Ces propos racistes sont à rapprocher de ceux tenus par un avocat qui affirmait, à propos des Gitans: « Ils prolifèrent comme des rats ».

A Toulon, deux jeunes Algériens ont été attaqués dans le centre de la ville par des énergu-

A Toulon, deux jeunes Algériens ont été attaqués dans le centre de la ville par des énergumènes armés d'un pistolet de 7,65. L'un d'eux a été tué, le second grièvement blessé. Le responsable de l'Amicale des Algériens a déclaré : « Cette agression se situe dans une continuité d'exactions racistes contre des ressortissants algériens qui n'avaient rien à se reprocher ».

A Paris, le brigadier Marchaudon, qui en 1974 avait abattu un petit voleur de 18 ans, Mohamed Benghenissa, a été blanchi par la chambre d'accusation. Or, quelques années plus tard, en 1977, ce même brigadier tuait à Chatenay-Malabry un autre Algérien, M. Boukhezzer. Si le racisme a encore souillé nos villes, il s'est également retrouvé là où est sa véritable

Si le racisme a encore souillé nos villes, il s'est egalement retrouve la du est sa vertable place: sur le banc des accusés. Ainsi, une première bonne nouvelle nous parvient de Strasbourg où le docteur Marcel Iffrig, responsable d'une feuille antisémite Elsa a été condamné pour incitation à la haine raciale. Il devra payer 60.000 F. au mrap et à la Ligue des Droits de l'Homme (avocat: Me Hincker). Le procès engagé par le mrap (avocat Me Pudlowsky) contre la société I.T.T.B., qui a fait paraître des offres d'emploi discriminatoires a donné lieu à un curieux incident, le procureur s'étant livré à une violente attaque contre le mrap au lieu de demander l'application de la loi. La presse s'en est fait l'écho longuement (jugement le 14 février). Deux autres procès engagés à l'initiative du mrap arrivent en jugement. Le premier concerne le R.U.C. qui, lors de la campagne électorale de 1978, avait distribué des tracts racistes (avocat Me Rappaport). Le second met en cause l'hebdomadaire de l'action française Aspects de la France. Ce procès aura lieu le 28 février (avocat Me Pudlowsky).

■ chronique ■

ils preparaient le 8 mai

En juillet 1942, la police française, sous la direction de Darquier de Pellepoix, Bousquet et Leguay arrêtait, pour les livrer aux nazis, des milliers et des milliers de juifs parisiens de tous âges. Cette opération, restée tristement célèbre sous le nom de « rafle du Vel d'Hiv », suscita une vive indignation parmi les forces patriotiques et démocratiques de la capitale. Un tract clandestin distribué quelques mois plus tard en témoigne.

« Hommes et femmes de cœur! Les larmes de sang des petits enfants appellent au secours. Il y a trois mois que des milliers d'enfants juifs, après avoir été séparés de leurs parents et martyrisés pendant des semaines dans les camps de Pithiviers et de Drancy, ont été déportés vers l'Est. Et depuis, aucune nouvelle.

Les bruits les plus terribles couraient à leur sujet. Selon des lettres parvenues de Pologne, les trains n'y ont amené que des cadavres. Maintenant, nous apprenons que quelques convois de femmes, de vieillards, de malades et d'enfants, enfin tous ceux qui n'étaient pas aptes au travail, ont été asphyxiés par les gaz toxiques. Quatre mille personnes ont été brûlées vives dans des baraquements de l'Est parce que des maladies contagieuses très graves sévissaient parmi les malheureux. Des cheminots belges ont fait savoir qu'en Belgique, on a trouvé 25 enfants de 2 à 4 ans morts dans les wagons. On suppose qu'endormis dans des coins, ils ont été oubliés et par la suite morts de faim et d'épuisement ; d'autres seraient morts en route à la suite de maladies et faute de soins.

Voilà le sort tragique auguel on a livré des milliers d'êtres humains. Voilà dans quel but les barbares nazis, assoiffés du sang des enfants, ont déporté aussi les petits. Ces bandits, aussi lâches que cruels devant le grondement et l'indignation du peuple français et du monde entier, ont lâché prise pour un certain temps. Mais ils se heurtent de nouveau à de grandes difficultés dans notre pays. La « relève » mensongère fait faillite et il faut expédier de force des Français en Allemagne.

Il faut donc renforcer la terreur, semer la panique. Et voici que la chasse aux enfants juifs a recommencé pour donner un avant-goût aux Français. Des policiers se présentent dans les mairies et les écoles des villages en demandant qu'on leur indique les enfants juifs. Ils viennent les ra-

masser, en se servant de toutes sortes de ruses, chez les nourrices. Chaque jour, ils amènent ces petits martyrs par petits paquets à Drancy, où on les entasse dans la crasse, où la vermine les dévore et les maladies et la mort les guettent.

A Paris même on recherche ces petits innocents qui ont échappé jusqu'à présent. On va les chercher jusqu'à l'école. Ainsi, des inspecteurs nazifiés ont retiré deux petits d'une école maternelle du 19e arrondissement (Simon Bolivar). Dans le même arrondissement, on est venu chercher un bébé maladif de 2 ans qu'une malheureuse mère, au moment de son arrestation, avait confié à sa voisine et qu'on a arraché endormi de son berceau.

Français et Françaises ! Les larmes et le sang des petits innocents appellent à l'action. Arrêtez la main des bourreaux d'enfants !

Membres du corps enseignant ! Faites votre devoir humanitaire de Français, refusez de livrer les enfants à leurs bourreaux ; honte à ceux qui sont assez lâches pour le faire ! Maires et employés des administrations! Camouflez par tous les moyens les petits recherchés! Pères et mères de famille! Quand vous embrassez vos enfants, rappelez-vous que des petits comme les vôtres sont arrachés à leurs parents; des centaines restent sans abri, privés de soins. Accueillez-les, donnezleur asile! Formez partout des groupes de défense de l'enfant persécuté l'Portez des colis aux enfants dans les camps ! Exigez leur libération!

À bas les assassins d'enfants ! Hors de notre pays les barbares nazis ! Vive la liberté indépendante et humaine ! ».

la riposte face aux nazis

Aujourd'hui encore, il faut compter avec les traces profondes qu'a laissé dans l'opinion française le combat héroïque de la Résistance. Les réactions qui ont suivi la publication dans l'Express d'une interview de l'ancien commissaire aux questions juives de Vichy sont à cet égard siquificatives.

Madame Veil, ministre de la Santé et ancienne déportée, l'épiscopat français, par l'intermédiaire de Mgr Elchinger, de multiples organisations d'anciens combattants, de déportés, de lutte pour le respect des droits de l'homme, des personnalités de tous bords, ont exprimé leur conviction qu'il fallait lutter vigoureusement contre la renaissance de l'antisémitisme. C'est dans ce climat que les ratiocinations d'un Faurisson, ce professeur lyonnais qui-cherche-une-preuve-une-seule de l'existence des chambres à gaz, ont reçu une juste sanction, qu'une information a été ouverte contre l'ancien dignitaire vichyste Leguay, que le Gouvernement s'est enfin décidé à proposer au Parlement la ratification des pactes internationaux relatifs aux droits de l'Homme, qu'il a consenti que les associations d'anciens combattants puissent se porter partie civile contre les apologies du nazisme ou des crimes de guerre, que des émissions positives ont pu enfin être programmées à la télévision, que des ventes d'objets nazis ont été interdites, comme à Paris ou à Nancy, que Bousquet a du démissionner du conseil d'administration de la compagnie U.T.A., etc....

On ne peut que se féliciter des résultats positifs qu'on doit avant tout à l'émotion populaire soulevée par de récentes manifestations d'antisémitisme et à l'action d'organisations concernées et en tout premieur lieu, le mrap.Pourtant, il reste beaucoup à faire. Le gouvernement n'envisage toujours pas de ratifier la Convention internationale sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Un premier non-lieu a été prononcé au sujet de l'attentat signé du « Groupe Peiper » contre la C.G.T., à Vesoul. A Bagneux, des tombes juives ont été profanées. Si la publication « Hitler », bande dessinée particulièrement nocive, a été interdite aux mineurs, elle n'en reste pas moins en vente dans les kiosques.

De même, si l'on s'est enfin résolu, sous la pression du mrap, et de sa pétition qui a recueilli les signatures les plus prestigieuses, à passer à la télévision le documentaire d'Arnaud et Kahane sur l'Affaire Peiper, ça n'est qu'au prix de seize coupures, et à une heure tardive. Après l'incendie de la synagogue de Drancy, une intense émotion s'est répandue dans toute

Apres l'incendie de la synagogue de Drancy, une intense emotion s'est repandue dans toute l'opinion démocratique, émotion qui est à l'image de l'inquiétude qui renaît. Malgré les ambiguités qui marquent les positions officielles, dont on a trop souvent l'impression qu'elles sont le fruit d'un recul devant l'opinion démocratique plutôt que la volonté de régler résolument leur compte aux menées néo-nazies, on peut espérer que des mesures réellement efficaces seront enfin prises, et en particulier que la désastreuse décision de supprimer la commémoration du huit mai sera, cette année, rapportée. Qu'on fasse confiance, en tout cas, aux forces antiracistes et démocratiques pour que le huit mai 1979 ne passe pas inaperçu.

Théo SAINT-JEAN

■ aufildes jours ■ aufildes jours ■ aufildes jours ■ aufil

knock-out au premier round pour le boxeur sud-africain

Les Etats-Unis ont révoqué le visa accordé au boxeur sud-africain poids lourd Kalie Knoetze qui se trouvait à Miami pour disputer un match contre un boxeur américain.

Une campagne internationale avait été menée contre la présence de Knoetze aux Etats-Unis en raison du fait qu'il était policier en Afrique du Sud, qu'il avait blessé par balles un jeune Noir de 15 ans aux deux jambes pendant les émeutes anti-apartheid de 1976. La révocation du visa a été confirmée par un porte-parole de l'ambassade américaine à Prétoria, qui a indiqué qu'une telle mesure entraînait l'expulsion des personnes concernées (10 janvier 1979).

Cependant, un juge fédéral suspendait, le temps du match, la décision gouvernementale, et les protestations aux U.S.A. comme à l'extérieur (le mrap a envoyé un télégramme aux organisateurs demandant l'annulation de la rencontre) ne purent l'empêcher. Un exemple significatif de la montée de la protestation anti-apartheid dans le monde.

Robert PAC

de benoist pauwels poniatowsky et le grece

Dans La Croix du 13 janvier, Jean Potin analyse, à la suite de la publication de certains articles (Alain de Benoist) et livres (Michel Poniatowsky, Louis Pauwels) la * naissance d'un mythe fondateur de l'Europe », partial, interprétant l'histoire à sa façon, «inquiétant sous plusieurs aspects ».

De la notion de peuple indoeuropéen, on en arrive à la notion de race indo-européenne. Et c'est alors que l'on commence ... à sentir le soufre : « On se permettra de demander si le fonds indo-européen jaillissant dans la pureté originelle de la nuit des temps a plus de consistance que le mythe arien de triste mémoire » écrit Jean Potin. Mythe explicitement anti-judéo-chrétien pour Pauwels, alors que la « culture judéo-chrétienne issue du monde sémite a inscrit sui notre monde une trace aussi importante que celle laissée par la culture indo-européenne », note encore l'auteur de l'article.

Inquiétant. A suivre de près. Cela rejoint les théories du G.R.E.C.E. Méfions-nous des « mythes ».

10

Jean PIHAN

on trouve de tout aux galeries lafayette

En mai 1941, sous le régime col-laborationniste de Vichy, Mme Suzanne Goetschy reçoit de son employeur, les Galeries Lafavette une lettre de licenciement. Oh, certes, Mme Goetschy n'a pas démérité à la tâche, mais elle est juive. Et, ainsi que le précise d'ailleurs la lettre de renvoi, les Ordonnances des autorités occupantes sur l'aryanisation des entreprises, obligent les sociétés à se séparer de leur personnel juif. Mme Goetschy se retrouve donc au chômage, Sa famille est décimée. Sa mère et sa sœur sont déportées à Auschwitz. Bien entendu, étant au chômage, elle ne cotise pas aux caisses de vieillesse. Les années passent, la Libération arrive, Mme Goetschy retrouve du travail Puis l'heure de la retraite sonne enfin, au terme d'une longue vie de la-

Or, au moment de toucher sa première pension de retraite, elle constate qu'on lui refuse, pour le calcul de son avantage vieillesse, la validation de la période qui va de mai 1941 à septembre 1944. Mme Goetschy proteste auprès de la Caisse nationale d'assurances

on trouve vieillesse, « Mais Madame, lui répond-on, vous n'avez pas cotisé pendant cette période, donc vous ne pouvez prétendre aux avantages prévus ».

« Mais, explique Mme Goetschy, j'ai été victime des mesures antisémites du régime de Vichy ». La caisse ne veut rien entendre. Pas de cotisation, pas de retraite. Mme Goetschy demande l'arbitrage du Tribunal de Grande Instance. Ce dernier donne raison à Mme Goetschy et casse la décision de la Caisse de vieillesse. Cette dernière ne s'avoue pas vaincue. Elle a fait ... appel du jugement.

le père noël n'est pas raciste

L'Algérie peut paraître lointaine pour certains. En revanche, pour ceux qui, comme Mezzoud Rabat, y ont laissé une femme et six enfants, elle se situe près du cœur. Travailleur immigré en France depuis 1960, employé par la même société depuis cinq ans, Mezzoud Rabat paie l'impôt, comme nous, cotise à toutes sortes de caisses comme nous, compte pour un dans l'entreprise, comme chacun.

C'est parce qu'il comptait pour un que chaque année, comme ses camarades au moment de Noël, l'entreprise lui « offrait » des cadeaux pour ses enfants restés làbas, en Algérie. Cette année, il en est allé autrement. Sur décision de l'entreprise, les enfants d'immigrés ne résidant pas en France n'ont pas eu de jouets.

n'ont pas eu de jouets.

Ce « fait d'hiver » n'aurait pu rester qu'un « fait divers » dont personne n'aurait parlé. Mais cette discrimination inqualifiable a soulevé la protestation unanime de tous les employés de la succursale d'Amiens, y compris le directeur commercial. Tous se sont cotisés pour offrir à l'immigré les jouets que la direction lui refusait.

Pour remettre leurs cadeaux, les ouvriers de la société ont organisé une petite fête à laquelle le mrap était invité. Avec la participation du clown Jacquot, Mezzoud Rabat a eu droit à un vrai Noël. La spontanéité lui a prouvé que tous les pères Noël ne sont pas racistes.

Marc MANGIN

solidarité après l'incendie rue de chalon

« Attention, longez le mur, l'escalier n'a pas de rampe ». Dans une chambre minuscule, quelques hommes graves répondent aux condoléances de leurs amis. Une

apartheid le manuel du bon coopérant

Les 13 et 14 décembre derniers s'est tenue, à la Salle Médicis du Sénat à Paris, une importante conférence de solidarité avec les peuples d'Afrique Australe en lutte contre l'apartheid. Organisée par le Comité de continuation de la conférence de Lisbonne (une conférence de solidarité qui avait réuni, en 1977, des représentants des mouvements de solidarité du monde entier sous la présidence des dirigeants des mouvements de libération), cette initiative a permis de rencontrer des représentants éminents des peuples d'Afrique Australe en lutte et des pays de la ligne de front (M. Nzo, secrétaire général de l'A.N.C. d'Afrique du Sud, M. S. Nkomo, membre du comité central de la ZAPU (Zimbabwé), représentant le Front Patriotique, M. Kaukungua, membre du comité central de la SWAPO de Namibie). Une utile information et une manifestation encourageante de solidarité internationale.

Est-ce cette solidarité qui a piqué au vif l'ancien activiste de l'O.A.S., Jacques Soustelle, pour qu'il plaide avec tant de vigueur la cause du gouvernement raciste de lan Smith (Rhodésie) dans « Le Monde » du 4 janvier. Les félicitations que cette initiative lui ont values dans « Minute » ne disent pas tout. L'affaire a surtout des ôdeurs de gros sous. Jacques Soustelle s'est en effet rendu récemment en Rhodésie pour prendre des contacts en faveur d'industriels français peu chatouilleux sur le choix de leurs clients. Au fait, M. Soustelle est-il toujours membre du comité central de la LICA (Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme)?

Il faut croire, en tous cas, que ses « idéaux » ont quelqu'écho en haut lieu, puisque le Centre de formation des coopérants diffuse, à destination des futurs coopérants en Afrique du Sud (?), une brochure propice à préparer l'esprit des lecteurs à ne pas remettre en cause l'ordre blanc ! « L'Afrique du Sud est le moins africain des pays d'Afrique » (sic). « Les Français bénéficient d'un préjugé favorable de la part des Sud-Africains » (mais il faudrait annoncer la couleur !). « Le cinéma est très populaire en Afrique du Sud », mais à Soweto, il n'y en a qu'un pour un million d'habitants. Quant aux domestiques et gardes d'enfants, ils sont « recrutables assez facilement chez les Noirs et les Métis, en mesure de s'exprimer en anglais mais d'un niveau intellectuel pas très élevé ». Est-ce à cause de cette imbécilité congénitale qu'on indique un salaire de 50 à 70 rands pour un domestique (1 rand = 5 F.) après avoir évalué le loyer d'un appartement de trois pièces de 120 à 220 rands ?

En dépit de la bienveillante coopération française, une fois de plus manifestée par le Président de la Fédération Française de Rugby, M. Férasse, qui maintient envers et contre tout son invitation aux Springboks, les luttes s'aiguisent dans le sanctuaire du racisme. Plusieurs actions de guerilla ont été signalées en Afrique du Sud même par la presse du régime. La répression, elle non plus ne désarme pas. Une cour a confirmé la condamnation à mort du jeune militant Solomon Mahlangu. L'A.N.C. demande à tous les antiracistes d'envoyer des messages de solidarité à sa mère : Mrs. Martha Mahlangu - 2445 section H Mamelodi West, Pretoria, Afrique du Sud.

■ au fil des jours ■ au fil des jours ■ au fil des jours ■ au fil

des victimes de l'incendie de la rue de Châlon était leur parent. L'hôtel où ils se sont réfugiés est en tout point identique à celui où a eu lieu le sinistre. La même catastrophe pourrait s'y produire d'un moment à l'autre, Albert Lévy et Jean-Louis Sagot-Duvauroux, qui sont venus leur témoigner au nom du mrap l'émotion des antiracistes et leur solidarité, se glissent dans la pièce exigue. Drame de la misère et des discriminations qui condamnent des centaines d'immigrés, à vivre dans cet « ilôt de Châlon », véritable bidonville en plein Paris à peine camouflé derrière les façades lé-

preuses des immeubles. L'incendie qui s'est déclenché le 16 janvier, dans l'hôtel de la Boule d'Or, était aisément prévisible. Dans une pièce, le propriétaire pouvait loger jusqu'à huit per-sonnes pour 400 F, chacune l'Et faire la cuisine sur un petit réchaud, dans ces conditions, ca n'est pas toujours facile. En cas de sinistre, comment évacuer sans dommage une habitation aussi surpeuplée? Trois personnes en sont mortes, le 16 janvier dernier Dix-sept ont été blessées. Tous les habitants de l'immeuble ont perdu la totalité de leurs biens. Le mrap lance une souscription en faveur des familles des victimes. Envoyez vos dons au mrap - CCP 94 825-85 Paris - avec la mention : Solidarité avec les victimes de la rue de Châ-

pour l'unité de tous les travailleurs américains

Au moment précis où l'on pouvait lire dans Le Monde Diplomatique qu'il était en exil à Cuba où « il n'est plus qu'un fantôme à demi oublié », Huey Newton, le co-fondateur du Parti des Black Panthers était à Paris, à la mi-décembre, Pas fantomatique du tout, il a expliqué. lors d'une conférence de presse, qu'il était revenu aux Etats-Unis depuis plusieurs mois avec l'intention bien affirmée de faire front à la "justice » américaine qui l'accuse du meurtre d'une prostituée noire mineure conformément à la tacti que du F.B.I. qui consiste à attribuer aux militants des minorités ethniques la paternité des délits de droit commun les plus crapuleux. (Voir droit et liberté, déc. 78).

Huey Newton, qui est le leader actuel des Black Panthers, a déclaré que son parti était toujours actif, malgré l'implacable répression qu'il a du subir, poursuivant ses activités traditionnelles : édition d'un journal, distributions de repas aux Noirs pauvres, aide aux vieux, soutien électoral aux candidats du «troisième parti», etc... tout en reconstituant ses forces et en œuvrant pour l'unité de tous les

travailleurs américains, qu'ils soient blancs, noirs, chicanos... ce qui, contrairement aux allégations de leurs adversaires, a toujours été l'objectif de base des Black Panthers

RP

anniversaire de martin luther king

Beaucoup de Français ont pu découvrir un visage trop souvent caché des U.S.A. en regardant la série télévisée « King », qui retraçait la vie et la mort du grand dirigeant de la lutte pour les droits civiques, Martin-Luther King. Il aurait eu 50 ans le 15 janvier dernier, si le racisme ne l'avait abattu en avril 1968. En hommage à ce héros de la lutte pour les droits de l'Homme, le Comité spécial contre l'apartheid de l'O.N.U. a tenu une session spéciale à Atlanta dont le prix Nobel de la Paix était originaire et d'où il commença son combat.

Le mrap qui était intervenu auprès du ministre des Affaires Etrangères, pour que la France soit représentée à cette session, a obtenu gain de cause et le Consul général de France à la Nouvelle-Orléans a été désigné par le ministre pour ce faire.

Un marcheur pour les droits ci-



nouveaux pas vers la libération de russell means

Dans sa réponse à une lettre que lui avait adressée le mrap pour réclamer la mise en liberté sous caution du leader indien Russell Means, le Gouverneur de l'Etat du Sud-Dakota informait notre Mouvement que Russell Means était contraint de travailler, depuis le 20 novembre 1978, comme conseiller pour les affaires indiennes dans les services du Sénateur James Abourezk à Sioux Falls, Sud-Dakota. Pour cela, il perçoit un salaire sur lequel on lui retient les frais de « pension » au pénitencier où il est forcé de continuer à « résider » l Russell Means aura la possibilité

de comparaître devant la Commission des libérations sur parole en février et, si tout se passait bien, il pourrait être complètement libéré le 24 avril 1979. Mais il n'est pas du tout certain que Russell Means accepte cette procédure, car son objectif est de porter son cas en anpel devant la Cour Suprême afin d'être lavé définitivement de son injuste condamnation et de montrer la situation de ses frères indiens à l'opinion publique américaine. D'autre part, il est probable que la condition exigée pour sa mise en liberté sur parole serait qu'il abandonne son activité au sein du Mouvement Indien, ce qu'il ne pourrait accepter. Le soutien de tous les antiracistes et démocrates lui est donc toujours nécessaire.

Robert PAC

immigration : l'arbitraire fait la loi

Décidément, le gouvernement a pris goût à l'illégalité. Quinze jours à peine après que le Conseil d'Etat ait annulé les dispositions prises par M. Stoléru concernant la soidisant « aide au retour », le ministère du Travail diffuse une note à l'attention du Réseau National pour l'Accueil et l'Orientation des Travailleurs Etrangers et de leurs Familles, recommandant la reprise de ces procédures.

De plus, alors que M. Stoléru dé-

De plus, alors que M. Stoleru declare officiellement que les titres de séjour des travailleurs algériens seraient prolongés d'un an, une circulaire du Préfet de l'Aisne invite les maires et les autorités de police du département à « refuser les demandes présentées par les ressortissants algériens en vue du renouvellement de leur certificat de résidence ».

La C.G.T. et le G.I.S.T.I. ont publié d'intéressants documents sur les conséquences de l'annulation de ces mesures racistes par le Conseil d'Etat. Si, en effet, le gouvernement cherche à tirer partie de ces annulations pour aggraver l'arbitraire et l'illégalité, il ne faut pas perdre de vue que légalement, ce sont les réglementations antérieures qui ont seules force de loi.

en bref

Le Mouvement national contre la dictature et l'ingérence étrangère en Iran s'est largement appuyé sur la religion musulmane majoritaire dans ce pays. Ce fait a donné lieu à une intense campagne raciste visant à discréditer le mouvement populaire sous prétexte d'obscurantisme.

■ Savez-vous quel est le pays où l'on compte le plus d'exécutions capitales ? C'est l'Afrique du Sud. Pour l'année 1978, cent cinq Africains, vingt cinq Métis et un Blanc ont été pendus soit une exécution chaque 66 heures.

■ Le consistoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg (Alsace et Lorraine) réuni à Strasbourg le 18 novembre dernier, a « condamné fermement l'apartheid et le rôle joué par les pays vendeurs d'armes, en particulier la France ».

■ Selon les auteurs de la charte 77, les trois cent mille Tziganes vivant en Tchécoslovaquie sont victimes de discrimination. « Dans certains districts, la stérilisation est devenue un usage courant, affirme un document. Le racisme et la ségrégation augmentent à cela près que le rôle attribué autrefois aux Juifs est aujourd'hui joué par de nouveaux acteurs »

■ Le responsable R.P.R. qui avait rédigé un tract électoral antisémite à Garges-Les-Gonesses va être sanctionné. C'est ce qu'affirme le secrétaire général du R.P.R., Alain Devaquet, dans une lettre envoyée au mrap.

■ Désormais, il sera impossible aux sociaux-démocrates du district de Constance (Bade-Wurtenberg, R.F.A.), d'appartenir au S.P.D. et à la H.I.A.G., une organisation d'anciens SS. Ainsi en a décidé le congrès régional.

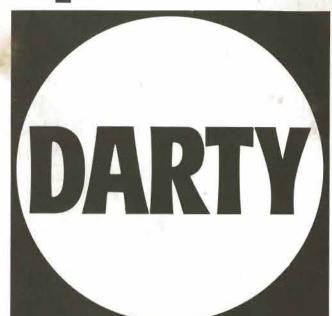
■ Parce qu'il a participé à une cérémonie commémorative dans l'ancien camp de la mort de Dachau, un jeune soldat allemand a été condamné à trois jours d'arrêt. Motif: on lui reproche d'avoir participé à une manifestation politique.

Mlle Salima Adjali, une sociologue de nationalité algérienne pourra regagner la Guyane. L'arrêt d'expulsion délivré en 1977 pour un motif futile, par le préfet, a été, en effet, annulé par le tribunal administratif de Cayenne.

■ Bernard Pivot a invité à son émission sur Antenne 2, le 1ºr décembre dernier, l'écrivain antisémite Jouhandeau qui, en 1943, a été nommé vice-président du comité anti-juif fondé par un certain Darquier de Pellepoix.

Les prix les plus bas:

la preuve par 250 grandes marques



TV.

ELECTROMENAGER.

HI-FI.

CASE RESERVEE

PANTALONS VESTES BLOUSONS

s S. BIR &

SPORT TRAVAIL PLUIE

Tél : 272.12.95 272.29.98

HOMMES
JEUNES-GENS
ENFANTS

312, Rue Saint-Martin PARIS (3°)

SAFICO

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 20.000 F

IMPORT

EXPORT REPRÉSENTATIONS 50, Rue Richer PARIS - 9e



EXPORT

COMPTOIR COMMERCIAL DU CADEAU
ARTICLES DE PUBLICITE - ARTICLES CADEAUX
271.27.50

rue de Montmorency
 75003 PARIS

(3 lignes groupées)

Mº République - Rambuteau

Arts-et-Métiers

dossier •

treize millions d'immigrés en europe



tiersmonde à domicile

les bras errants de l'europe

Treize millions d'immigrés en Europe occidentale, un phénomène massif qui a puissamment contribué au développement de cette partie du monde.

La première caractéristique du phénomène « immigration » dans les pays les plus riches de l'Europe occidentale, c'est son aspect massif. En 1976, on y comptait 7,5 millions de travailleurs immigrés accompagnés de 5,5 millions de personnes à charge (pour la répartition, voir le tableau) (1).

Au-delà des chiffres globaux, on discerne des évolutions. Depuis le début de la crise, et après la forte progression des années 60, l'émigration vers les pays d'Europe occidentale a connu une baisse très nette. Elle est à l'heure actuelle quasiment stoppée et se situe à un niveau très bas qui correspond surtout à l'accueil de réfugiés et au regroupement familial. Le solde des entrées et des sorties dans les pays d'immigration est le plus souvent négatif. Cependant, le nombre global des immigrés a tendance à se maintenir du fait de l'immigration familiale et des naissances et malgré un accroissement très sensible des retours, dû bien souvent à des mesures coercitives (R.F.A., Suisse).

Autre importante évolution : l'accroissement du chômage relatif des immigrés par rapport aux nationaux. Dans les premiers temps de la crise, les travailleurs nationaux semblaient plus touchés que les étrangers du fait d'exigences plus élevées. Aujourd'hui, la situation s'est inversée. L'important volant de chômeurs créé par les difficultés dues à la crise, mais aussi par différentes mesures décourageant l'emploi de travailleurs immigrés, a permis une grande mobilité de l'emploi des étrangers, rendue profitable par l'apparition de poches locales et sectorielles d'insuffisance de main-d'œuvre (en R.F.A. notamment, dans les emplois pénibles et non qualifiés, mais aussi dans certains pays d'émigration comme l'Italie, la Grèce ou l'Espagne). Ce développement du chômage chez les immigrés a également fonctionné comme une incitation au retour et comme un moven de renouveler les immigrés, en remplaçant les plus anciens devenus plus aguerris aux luttes sociales et plus exigeants sur leurs conditions de salaire et de travail par une immigration nouvelle plus maléable.

Les instances de l'OCDE, sous le contrôle des ministres du Travail des différents pays européens, ont élaboré leurs recommandations à partir du concept de « chaîne migratoire » qui traduit une réévaluation du phénomène des migrations de main d'œuvre, sans doute sous la pression des pays européens d'émigration. Il s'agit de concevoir les migrations de main d'œuvre comme un des aspects des rapports économiques entre pays plus ou moins développés, de procéder à une analyse globale de ses implications sur le développement des uns et des autres

Les conclusions des travaux de l'OCDE montrent que les migrations de main d'œuvre constituent en fait une aide des pays pauvres au développement des pays riches. Elles remettent en cause des certitudes qui semblaient bien établies, notamment en ce qui concerne les « avantages » de l'émigration pour les pays exportateurs de main d'œuvre. Ces prétendus avantages seraient au nombre de trois : aider à résoudre le problème du chômage dans ces pays ; améliorer leur balance des paiements par le rapatrie-



ment d'une partie des salaires des émigrés; former des travailleurs qualifiés.

On admet maintenant que l'émigration, loin de résoudre les problèmes du chômage dans les pays exportateurs de main d'œuvre, aurait tendance à les aggraver. Ainsi, une forte proportion de travailleurs qui émigrent ont déià une formation professionnelle (46 % dans le cas du Portugal, 67 % des Espagnols, 26 % des Yougoslaves, 30 % des Grecs et 23 % des Turcs). Ils laissent en partant un vide impossible à combler, ce qui entraîne des fermetures d'usine et un accroissement du chômage. Dans la brochure de l'OCDE «La chaîne migratoire », on peut lire : « II existe maintenant une abondante documentation sur les effets négatifs que l'émigration pourrait avoir à long terme; l'exode des compétences et de la main d'œuvre, l'affaiblissement des structures régionales, la saignée démographique et l'arriération sociale de la famille que le travailleur laisse derrière lui sont les inconvénients les plus fréquemment men-

les pauvres aident les riches

En ce qui concerne les transferts de fonds, ils peuvent, en effet, apporter à court terme un soulagement momentané pour la balance des paiements des pays d'émigration. Cependant, ils ne pourraient contribuer à régler le problème que s'ils étaient utilisés dans des investissements productifs susceptibles de transformer durablement l'inégalité des rapports commerciaux avec les pays d'immigration. Pour de multiples raisons, dont la principale est la dictature des multinationales sur l'économie mondiale, ces fonds s'investissent en général dans les services (taxis, etc ...) ou servent tout simplement à améliorer l'ordinaire des familles. Ils jouent alors un rôle inflationniste et provoquent une augmentation des importations, ce qui a vite fait d'en réduire l'a-

Quant à la formation de travailleurs qualifiés, elle en est restée jusque là aux vœux pieux. En France, le ministère du Travail prévoit 430 bourses de formation-retour en faveur de travailleurs immigrés pour l'année 1979. En 1971, la R.F.A. a signé un contrat avec la Turquie pour la formation de 56 travailleurs. En 1976, huit travailleurs turcs avaient accès à cette formation I De plus, « des études entreprises depuis le début des années 70 indiquent que les migrations de retour qualifiés que les migrations de sortie » (La Chaîne migratoire, p. 36).

Après avoir fait le point sur ce que l'on considérait jusque là comme des « avantages » tirés de l'émigration par les pays moins développés, il n'est pas utile de s'étendre sur ce qui est, depuis toujours, mis au compte des inconvénients, et notamment la perte sèche que constitue le départ de jeunes gens dont la formation a été assurée entièrement par le pays d'émigration, perte chiffrée par les Finlandais à 25.000 dollars par personne.

Toutes les décisions concernant l'im-

migration prises par les gouvernements des pays d'Europe occidentale, ces dernières années, tournent autour du problème du « retour »

Plusieurs facteurs déterminent ces politiques: les besoins persistants de certains secteurs en main d'œuvre sousqualifiée et bon marché, le redéploiement de certains autres dans des pays où se trouve déjà cette main d'œuvre, l'augmentation du chômage du aux concentrations industrielles sous la coupe des sociétés multinationales qui sont, en fait, les seules bénéficiaires et les grandes ordonatrices de cet immense chamboulement économique et social appelé « crise ».

Il en résulte une panoplie de mesures prises par les différents gouvernements européens et qui leur permet de moduler assez finement leur intervention en fonction des besoins en main d'œuvre immigrée des grandes entreprises. Une brochure de l'OCDE sur le « retour » les énonce : « Incitation des immigrants à retourner chez eux, décisions unilatérales de suspension des flux migratoires, fixation d'un plafond au nombre de travailleurs immigrants, soit au niveau national, soit au niveau régional, soit par entreprise, non-renouvellement des contrats des travailleurs étrangers, taxes sur les salaires décourageant les employeurs d'engager des travailleurs étrangers, adoption d'une politique de rotation et non d'intégration ou d'assimilation » (Services pour le retour et la réinsertion des travailleurs émigrés, OCDE, p. 13).

Ainsi, l'Allemagne Fédérale a-t-elle choisi la manière forte, avec le départ, en 1975, de près de 500.000 immigrés (mais une entrée de 250.000 environ la même année). Le gouvernement fédéral se donnait ainsi une certaine latitude pour organiser par la suite la rotation des immigrations en fonction des besoins précis de l'économie. Le gouvernement français, qui n'avait pas osé prendre des mesures autoritaires de ce type, sans doute en fonction de la réaction prévisible de l'opposition et des organisations ouvrières, semble avoir déterminé une tactique qui aboutisse aux mêmes effets.

Après avoir annoncé le départ massif des Algériens (ce qui d'ailleurs habitue les esprits à une telle éventualité), on décide de leur donner un titre de séjour à très court terme, ce qui permet de moduler selon les besoins des refoulements que l'économie n'aurait pas pu supporter s'ils avaient été aussi massifs (cf. la réaction négative du C.N.P.F.).

qui paye qui encaisse?

Ces mesures, bien entendu, ne répondent ni au problème posé par la crise aux pays industrialisés, ni à ceux qu'entraîne le développement inégal des différents pays. Les experts de l'O.C.D.E. ont timidement tenté de faire des propositions allant dans le sens d'une répartition plus équitable des richesses et des movens de production, seul moyen de régler définitivement le problème. Il faut bien avouer que, n'ayant ni la volonté, ni les moyens d'entamer la toute-puissance des sociétés multinationales, ces solutions sont particulièrement dérisoires. Surtout, elles tournent toutes sur la manière la plus opportune de faire payer ... aux immigrés les moyens de leur retour. Où, en effet, trouver l'argent nécessaire pour des créations d'emploi dans les pays d'émigration, compte tenu que les grandes compagnies ne connaissent en la matière que la loi du profit et qu'il est hors de question de leur forcer la main?

Les experts de l'OCDE se sont en premier lieu tournés vers les sommes envoyées par les immigrés dans leurs pays respectifs, puis sur les impôts versés par les immigrés au pays d'accueil. Certains ont même imaginé une sorte de ponction forcée sur les salaires des immigrés, remboursable sous forme d'actions ou d'obligations. « Paroles, paroles, paroles 1», mais l'orientation est inquiétante.

Une expérience, pourtant, mérite qu'on s'y arrête. La R.F.A. a en effet créé un organisme financier, la « Verband türkisher Arbeitnehmergesellschaften » dont le but

est de susciter la création de sociétés dont les actionnaires sont des ouvriers turcs immigrés en Allemagne Fédérale, de guider et de contrôler leurs choix en matière d'investissements et de formation, d'organiser leurs relations publiques et de créer un système interne d'informations économiques. Chaque société doit avoir au moins cent actionnaires dont aucun ne doit détenir plus de 10 % des parts. Plusieurs dizaines de ces sociétés ont déjà été enregistrées. On voit tout l'intérêt que la R.F.A. peut retirer d'un tel système par lequel elle utilise l'éparane des immigrants pour créer dans un pays sous-développé des industries de soustraitance dont elle détermine entièrement les objectifs. Les autorités turques ont d'ailleurs manifesté leur inquiétude.

Et le racisme, dans tout cela? Il intervient classiquement, comme diversion. Tout le monde sent confusément que ce phénomène massif de l'immigration est un mal : qu'il n'est pas bon que des millions d'hommes doivent s'expatrier pour trouver du travail, qu'il n'est pas sain que les économies de nos pays reposent pour une si large part sur la sur-exploitation de ces travailleurs venus d'ailleurs. Il est tentant de suggérer que les problèmes viennent des immigrés eux-mêmes, même si entre « gens sérieux », on sait bien ce qu'il en est. Il ne faut surtout pas que l'on comprenne les mécanismes qui régissent cette réalité, car alors, on pourrait, peut-être, vouloir aller plus loin. Si aujourd'hui, droit et liberté a voulu aller un peu plus loin, c'est aussi afin que les antiracistes soient mieux armés pour répondre aux contre-vérités qui se transforment si souvent en haine, en discriminations, en violences de toute sorte

Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX

(1) La plupart des chiffres et des informations cités dans cet article proviennent de documents de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) qui réunit les pays de l'Europe occidentale, le Canada, les U.S.A. et le Japon. Trois documents ont été particulièrement utilisés: le rapport SOPEMI (Système d'Observation Permanente des Migrations) pour 1978, une brochure intitulée « La chaîne migratoire », OCDE 1978, et une autre intitulée « Services pour le retour et la réinsertion des travailleurs immigrés », OCDE 1977.

Estimation des effectifs de travailleurs étrangers en 1977 (SOPEMI)

	Autric	he	Belgique	France	R.F.A.	Luxembourg	Pays-Bas	Suède	Suisse	R.U. (76)
Algérie		_	3,600	331,100		_	==:	200	-	500
Autriche	7	_	_	210 000 0 <u></u>	75,000		-	2,400	24,100	3,000
Finlande				_	2,900	_	_	103,000	7 1100	1,000
Grèce		_	8,900	_	162,500	_	1,900	9,200	4,800	10,500
Italie	2,1	00	119,000	199,200	281,200	10,800	10,000	2,800	253,100	56,500
Maroc	Alex.	_	36,000	152,300	15,200		29,200	600		500
Portugal	.85	_	5,800	360,700	60,200	12,900	5,200	1,000	4,800	3,000
Espagne	- 35	-	27,600	204,000	100,300	2,200	17,500	1,900	62,700	24,000
Tunisie		_	2,000	73,000			1,100	400	-	
Turquie	27.0	00	23,000	31,200	517,500		42,400	4,200	14,900	4,500
Yougoslavie	131.0	00	-	42,400	377,200	600	8,000	25,800	25,400	8,500
Divers	28,8	00	143,900	190,600	296.600	22,600	21,000	73,800	103,000	753.500
*	188,9	00	369,800	1,584,300	1.888.600	49,100	115,300	225,300	492,800	866.000

infra-droit super profits

Toutes les études économiques le montrent (1), la main-d'œuvre immigrée ne favorise pas le chômage des main-d'œuvre européennes ; loin d'être une concurrence, elle est un complément.

Importée pour des travaux délaissés par la classe ouvrière européenne et dans des secteurs d'activité où la mécanisation et l'automatisation sont jugées trop coûteuses par les chefs d'entreprises, renvoyé sans ménagement au gré des évènements politiques ou économiques, la main-d'œuvre immigrée est un amortisseur de conjoncture. Les politiques européennes d'immigration sont liées, depuis la fin des empires coloniaux, à cette nouvelle forme d'exploitation de la force de travail des pays pauvres, qui présente un double aspect :

 le transfert de main-d'œuvre en provenance de pays à forte croissance démographique, mais sans capitaux, vers les industries européennes;

2. le transfert de capitaux et l'implantation d'usines à capitaux européens ou provenant de multinationales, là où la main-d'œuvre est abondante et bon marché (2).

Ce qui a joué de façon anarchique et pléthorique au moment de la croissance économique européenne est devenu, avec la « crise », l'objet d'une réorganisation, d'une politique de contrôle des flux migratoires. Le droit a alors été mis directement et plus rationnellement au service de la conjoncture économique. L'exemple le plus marquant a été d'abord celui de la R.F.A. Jusqu'en 1955, l'Allemagne n'accueillait que peu de travailleurs étrangers. Depuis vingt ans, la République Fédérale d'Allemagne a adopté une politique systématique d'immigration avec le système qui, désormais, sert plus ou moins de « modèle » aux autres Etats européens : le système de la rotation. Au lieu de favoriser l'intégration des migrants, comme le permit pendant longtemps la France en tant que pays d'« immigration durable », il s'agit de créer les conditions d'une immigration temporaire, limitée et « mobile » selon la demande des secteurs d'activité intéressés.

Le droit de l'immigration est un succédané de la politique de l'emploi et des accords de coopération internationale. Le recours aux circulaires et aux sources administratives, conçues comme des instruments de contrôle, traduit ce que les juristes appellent un «infra-droit», un «sous-droit», qui s'établit au mépris des principes juridiques fondamentaux.

Politique d'immigration et condition juridique de l'immigré vont de plus en plus dans le sens de la non intégration durable des immigrés dans les pays receveurs. En ce domaine, une certaine «unification» européenne des législations se produit depuis 1972, depuis le début de la crise économique.

les politiques des états européens ou le contrôle de l'immigration

Sous réserve de différences dans l'aménagement des conditions d'admissions et de travail, tous les Etats européens sont entrés dans l'ère du contrôle des flux migratoires: si ce n'est pour les ressortissants de la C.E.E. bénéficiant de la liberté de circulation, « la liberté du travail n'existe plus dans les rapports internationaux » (Gérard Lyon-Caen).

En France et en Allémagne, le recrutement et l'introduction des travailleurs étrangers sont le monopole d'un service public et obéissent à une procédure officielle. Cependant, le pouvoir de décision est partagé en vertu de la dualité de compétence, significative de la condition des étrangers, entre le ministère de l'Intérieur et celui du Travail. En Angleterre, c'est un secrétariat d'Etat au Home Office (ministère de l'Intérieur) qui a la compétence essentielle et règle la « police de l'immigration ».

Le système britannique présente une originalité remarquable, qui est issue des relations complexes entretenues dans l'Empire britannique (Commonwealth) entre les « sujets » de sa Majesté. Les ressortissants du Commonwealth bénéficient, en effet, de la « nationalité » britannique, qui conférait autrefois la liberté

d'entrée et de déplacement en Grande Bretagne. Or, depuis l'Immigration Act de 1968, ce droit fut limité aux sujets britanniques ayant un ascendant né en Grande Bretagne ou naturalisé anglais : le gouvernement britannique cherchait, ici, à éviter l'arrivée des Indiens venus d'Afrique et des Africains issus des anciennes colonies d'Afrique orientale.

L'immigration Act de 1971, entré en vigueur en 1973, est venu restreindre davantage la liberté d'entrer en la limitant aux « patrials », c'est-à-dire à ceux qui avaient un droit antérieur de séjour en Grande Bretagne par la naissance ou par un établissement antérieur, ou bien par le rattachement à un ascendant né ou établi en Grande Bretagne. Parallèlement, des pouvoirs étendus ont été donnés aux officiers d'immigration pour refouler les nonpatrials, ceux-ci pouvant encourir, par ailleurs, les peines du délit d'entrée illégale ! Les associations de défense des immigrés ont dénoncé ce nouveau droit de l'immigration, qui fonde une véritable discrimination selon leur origine entre des personnes de même nationalité, sujets britanniques et pourtant refoulés aux frontières. La situation fut jugée d'autant plus scandaleuse que l'Immigration Act de 1971 fut appliqué rétroactivement et que, parallèlement, la Grande Bretagne avait introduit le système des guotas à l'égart des asiatiques venus d'Afrique orientale. Par ailleurs, il est un principe en Grande Bretagne, qu'un refus de permis de travail émanant du ministère de l'Emploi entraîne l'obligation pour le ministère de l'Intérieur de supprimer l'autorisation de séjour (Secr. of State v. Brizmohm 1972. Immig. A.R. 122), les permis de travail n'étant accordés qu'en vertu de critères quantitatifs très restrictifs et le refus de permis ne pouvant faire l'objet d'aucun recours. C'est donc un véritable droit de discrimination et de fermeture du marché national de l'emploi qui s'est constitué en Grande Bretagne. Pourtant, aucun organe officiel ayant le monopole du recrutement n'a été créé; aucun service officiel ne prend l'immigré en charge, ni dans le pays de départ, ni à l'accueil, la politique de l'immigration étant essentiellement laissée à la « diligence » des officiers de l'immigration.

Dans leur volonté de maîtriser les flux migratoires, l'Allemagne puis la France ont adopté la politique du contrôle de l'immigration par le monopole du recrutement des travailleurs migrants par un organisme public : Office Fédéral du Travail en R.F.A., Office National d'Immigration en France. Mais alors que l'office allemand prolonge sa compétence en matière de placement en s'opposant à tout travail clandestin (on estime pourtant à 10 % les clandestins en R.F.A.) et en expulsant les travailleurs « illégaux », l'office français n'a pas exercé son monopole pendant de nombreuses années ; il laissait aux entreprises le soin de recruter la main d'œuvre étrangère selon leurs besoins, moyennant, après coup, l'instruction d'une procédure de « régularisation » (officialisée en 1964). Les mesures de suspension de l'immigration annoncées par P. Dijoud puis mises en œuvre par L. Stoleru, avec corrélativement la fin

des régularisations, mettaient une partie importante des immigrés dans une situation de « non-droit ». Les arrêts du Conseil d'État du 26 novembre 1978 qui ont annulé ces mesures, permirent de dénoncer les contradictions flagrantes de la politique française; celle-ci voulait, en effet, mettre un terme de façon arbitraire, illégale et discriminatoire, à une situation que les pouvoirs publics avaient euxmêmes largement contribué à créer.

En fait, le recrutement sélectif de la main d'œuvre immigrée a, en Allemagne, puis en France, pris l'aspect d'une politique de contrôle pour favoriser la rotation de la main d'œuvre. Par le lien établi entre l'obtention de la carte de séjour et celle d'un contrat de travail annuel, le salarié étranger se trouve dans une situation de grande précarité. A l'expiration de la durée déterminée, celle identique des autorisations de travail et de séjour, le salarié peut perdre son emploi sans préavis ni indemnité; il perd aussi le logement assuré par l'employeur, certes en foyer ou en bidonville, mais d'une certaine façon assuré. Or, désormais, en France comme en Allemagne, l'étranger démuni de permis de séjour et de travail peut être expulsé ou simplement refoulé aux frontières. L'absence de droit au renouvellement et de droit de demeurer après avoir occupé un emploi, laissant la délivrance des cartes aux aléas de la conjoncture et à la discrétion de l'administration crée l'insécurité qui caractérise la condition juridique du travail immigré.

précarité de la condition juridique des immigrés

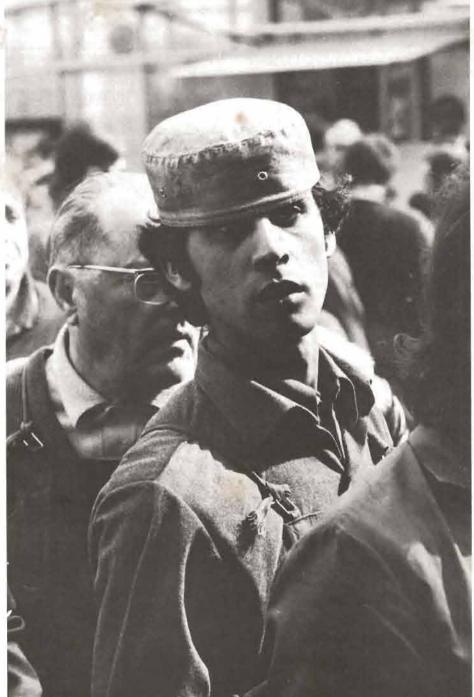
Les divers systèmes juridiques des Etats européens reposent sur le principe de l'égalité de traitement au regard du droit social entre étrangers et nationaux. A vrai dire, cette égalité est loin d'être réalisée et même au niveau juridique cette égalité s'efface sous la condition de réciprocité contenue dans les accords bilatéraux: il serait fallacieux de croire que le gouvernement turc, par exemple, puisse garantir les mêmes conditions que celle du droit allemand ou du droit français.

Dans de nombreux pays, certains emplois sont réservés aux seuls nationaux, notamment pour les emplois touchant au fonctionnement d'un service public. La France est à ce sujet très restrictive : n'a-t-il pas fallu toute une discussion puis une modification des textes, accélérée par la nécessité, pour permettre l'emploi des immigrés ... comme éboueurs ! En Angleterre, ce sont les syndicats qui ont parfois introduit dans les conventions collectives des contingentements dans l'emploi des étrangers à raison de leur nationalité et avant la loi de 1968 contre la discrimination raciale, à raison de l'origine ethnique.

Principe de réciprocité dans les accords internationaux, contingentements ou même exclusion des étrangers dans certaines branches d'activité, en raison de l'ordre public ou de la conjoncture : les immigrés se voient le plus souvent réduits à une situation de non égalité de traitement avec les nationaux. Par ailleurs, la précarité de leur situation les met dans la crainte constante de perdre leur emploi ou de ne pouvoir en trouver un autre à expiration de leur contrat, si bien qu'ils acceptent des conditions de travail et de rénumération moins bonnes que les travailleurs nationaux. Les métiers les plus pénibles, insalubres et dangereux, les moins payés aussi, sont fréquemment le lot des immigrés.

On mesure, ici, le fossé qui sépare le principe juridique de la réalité vécue. C'est ainsi, qu'après avoir affirmé que les étrangers bénéficient de droits sociaux identiques, le droit français refuse le versement des allocations familiales au taux français pour les enfants restés dans le pays d'origine. D'une façon plus générale, par le biais de la durée des cotisations ou par le cloisonnement territorial des systèmes de sécurité sociale, nombreux sont les migrants qui perdent des avantages sociaux.

Quel horizon, quel avenir pour les travailleurs émigrés ?



hoto Maurice Canta

Au plan des droits dans la cité et de la participation à la vie politique dans le pays d'accueil, les immigrés voient leurs droits considérablement restreints en leur qualité d'étrangers. La France est, en ce domaine, des plus retardataires. La Grande Bretagne reconnaît les mêmes droits à tous les ressortissants du Commonwealth : La Suède, depuis décembre 1975, accorde à tous les étrangers majeurs, résidents depuis plus de trois ans, le droit de vote et l'éligibilité aux élections communales, départementales et religieuses. En Suisse, à partir de 1849, le droit de vote des étrangers établis depuis plus de cinq ans ne semble jamais avoir posé de problèmes. Quant aux Comités Consultatifs Communaux d'Immigrés, ils sont aujourd'hui au nombre de 27 en Belgique, 4 au Luxembourg, 4 au Pays-Bas dont le célèbre Migrantenraad d'Utrecht. En R.F.A., l'expérience entreprise depuis 5 ans, malgré quelques échecs, a enregistré des résultats intéressants notamment au C.C.C.I. de Munich. En France, on sait qu'il n'existe aucune participation consultative au niveau communal et seulement l'expérience, dans certaines communes, de groupes informels d'examen de la condition de vie des immigrés, sans représentation institutionnelle.

Quant aux libertés publiques, le droit français a le triste privilège de ne reconnaître que ... le devoir de «réserve ou de neutralité politique », alors que l'Allemagne, dans l'Ausländergesetz (§6), accorde le droit d'expression politique aux étrangers avec la liberté d'opinion et d'association. Le respect de l'ordre public, qui dans tous les pays justifie en cas de trouble un motif d'expulsion, intervient en R.F.A. comme une limitation d'un droit et non, comme la privation d'un droit.

C'est en matière de représentation dans l'entreprise, avec la loi du 27 juin 1972 qui permet désormais aux étrangers, sous certaines conditions, d'être élus aux délégations du personnel et aux Comités d'entreprise, que le droit français a fait des progrès notables — il faut bien le dire, sous la pression des Communautés Européennes. La R.F.A. et le Bénélux ont, au même moment, accordé l'électorat puis l'éligibilité aux conseils d'entreprise, la Belgique ayant reconnu largement ces droits dès la loi du 17 février 1970.

Le droit ne résout pas tous les problèmes d'une participation réelle des immigrés à la vie de la cité et de l'entreprise. Pourtant, il serait urgent que les droits attachés à ce que les juristes internationalistes ont appelé « l'intégration fonctionnelle à une société » et non plus seulement au « jus sanguinis », soient enfin définis et accordés aux étrangers. Il serait urgent, que soit enfin appliqué le statut international du migrant, reprenant l'ensemble des droits de l'homme.

__Jacqueline COSTA-LASCOUX

(1) cf. le célèbre rapport du sénateur Anicet LE PORS et les travaux de Raphaël VERHAEREN sur les travailleurs du bâtiment - Grenoble, IREP, 1978.

(2) cf. Gérard LYON-CAEN, Les travailleurs étrangers. Etude comparative. Droit social, nº janvier 1975.

le cas français

Malgré d'apparentes contradictions, le « cas français » s'intègre bien dans la stratégie européenne des compagnies multinationales concernant l'utilisation de la main d'œuvre étrangère.

Il s'est produit durant les années 1973-74, dans la plupart des pays d'Europe occidentale importateurs de main d'œuvre étrangère, un brusque revirement politique qui a coïncidé étroitement avec le début de la crise économique : les flux d'immigration ont été brutalement arrêtés alors qu'ils venaient d'atteindre un seuil plus élevé que jamais (4 millions d'étrangers en R.F.A. en 1974 et autant en France).

Or, si dans la plupart des pays européens, ces mesures ont eu des effets très clairs et quasi immédiats (de 1974 à 1975, le nombre global d'étrangers en R.F.A., compte tenu de l'accroissement naturel de cette population et des entrées familiales plus nombreuses avait déjà diminué de 38.000), en France, la situation peut paraître plus confuse. Toutefois, une analyse quelque peu approfondie de la politique d'immigration des différents gouvernements de M. Giscard d'Estaing fait clairement ressortir qu'en France comme ailleurs, les déterminants principaux des mesures prises par l'État restent



les exigences des principales firmes industrielles multinationales.

Il faut d'abord tenir compte d'un certain nombre de faits aujourd'hui clairement établis en ce qui concerne la fonction économique de l'immigration.

1. L'appel à la main d'œuvre étrangère constitue dans toutes les économies occidentales et, en France en particulier, non plus un fait conjoncturel dû à une pénurie temporaire de main-d'œuvre peu qualifiée mais un fait structurel dont l'impact sectoriel est tel qu'un renvoi brutal de travailleurs étrangers désorganiserait profondément certaines branches d'activité comme l'a montré une étude interministérielle datant de mai 1976 (Immigration et développement économique et social. par Anicet Le Pors «La Documentation Française »). Ainsi, dans le bâtiment et les travaux publics où les travailleurs immigrés représentaient en 1976 35,6 % des emplois, la substitution de la maind'œuvre nationale à la main-d'œuvre étrangère impliquerait une amélioration des conditions de travail et en particulier une réduction très sensible de la durée du travail. Une réduction à 42 heures 30 par semaine de la durée de travail entraînerait une chute de la productivité telle que, pour maintenir un rythme moyen, il faudrait créer plus de 200,000 emplois dans ce secteur d'ici 1980, ce qui ne pourrait guère se faire autrement que par un rappel à la main-d'œuvre immigrée.

Dans l'industrie automobile où les immigrés représentaient en 1976 27,2 % des emplois et 34,3 % des emplois ouvriers, la substitution Français-étrangers impliquerait une automatisation de certaines tâches dont le coût se répercutant sur le produit affaiblirait la capacité concurrentielle des firmes.

2. Le redéploiement industriel dans des régions de France où la main-d'œuvre est abondante et peu qualifiée n'implique pas que l'on puisse à long terme se passer de main-d'œuvre étrangère.

main-d'œuvre étrangère.
M. François de Combret, conseiller technique au secrétariat général de la Présidence de la République peut bien ar-

gumenter dans Le Monde (suite d'articles du 31 mars au 3 avril 1978) sur la « reconquête du marché national » de l'emploi par « des transferts d'usines de la région parisienne vers des sites bien choisis de province » qui permettraient de substituer, pour les mêmes postes d'emploi, des travailleurs français aux travailleurs étrangers, il n'a, pour justifier cette hypothèse, que l'exemple très illusoire de la région-ouest. En effet, si les industries automobiles de Rennes et du Mans n'emploient pratiquement pas d'immigrés, contrairement à celles de la région parisienne, il faut remarquer que ces usines constituent l'essentiel de l'industrie de la région et que leurs effectifs n'ont jamais augmenté depuis leur ouverture.

Dans d'autres régions, pourtant touchées par la crise de l'emploi, la substitution Français-étrangers s'avère impossible. Ainsi, le Conseil d'Administration des Houillères du Bassin de Lorraine, devant les difficultés qu'il rencontre pour trouver du personnel, envisage de « demander aux pouvoirs publics une dérogation aux mesures touchant la main-d'œuvre immigrée » (Journal Les Echos 22 juin 1978)

nouvelle forme d'exploitation

Comment expliquer donc, à partir de ces réalités, que le président du CNPF puisse prôner pour les années à venir une réduction d'environ 50% de la maind'œuvre étrangère et que la plupart des mesures prises par le secrétariat d'Etat aux Immigrés (ou par son actuel résidu) aient été, dès sa création, non seulement des mesures instaurant un contrôle de plus en plus limitatif des entrées mais encore des mesures clairement incitatives au retour guand il ne s'agit pas (comme dans le cas des 350,000 immigrés dont la carte de travail, après bien des craintes, n'a été renouvelée que pour un an) de menaces d'expulsion.

Plutôt que vers une substitution de la main-d'œuvre nationale à la main-d'œuvre immigrée, il semble que la stratégie actuelle des firmes industrielles s'oriente vers une nouvelle forme d'exploitation de la main-d'œuvre au sein de laquelle la main-d'œuvre étrangère jouerait un rôle différent.

Plutôt que vers un redéploiement industriel à l'intérieur de l'hexagone, les firmes multinationales implantées en France s'orientent vers des investissements à l'étranger pour créer un certain nombre d'usines de montage, voire même de fabrication, de produits destinés à revenir ensuite sur le marché national. Toutefois, ces investissements ne sont absolument pas dirigés vers les pays fournisseurs de main-d'œuvre immigrée qui pourraient trouver ainsi de nouvelles sources d'emplois intervenant comme un juste palliatif à l'arrêt de l'immigration en France, mais ils sont de préférence dirigés vers l'Asie et l'Amérique latine où la présence de foules misérables assure la certitude d'une main-d'œuvre abondante

et très peu coûteuse. Les pays d'émigration du bassin méditerranéen sont au contraire doublement pénalisés par l'arrêt de l'immigration d'une part, et par la fermeture d'autre part, d'un certain nombre d'entreprises filiales des firmes occidentales touchées plus vivement par la

Mais cette tendance à investir de préférence dans les pays du Tiers-Monde où la main-d'œuvre est abondante n'empêche pas les trusts de rechercher de nouvelles possibilités d'exploitation en France de la main-d'œuvre étrangère Michelin qui, après avoir licencié à Clermont-Ferrand, a réalisé d'énormes investissements au Brésil, est actuellement devenu le premier employeur, en France, de réfugiés et rapatriés du sudest asiatique, suivi d'ailleurs de près par Simca-Chrysler. Les opportunités offertes par l'arrivée de cette nouvelle vaque migratoire peu exigeante et peu organisée ont été utilisées au maximum par les grandes firmes industrielles qui semblent avoir à ce niveau une stratégie multiple mais allant toujours dans le sens d'une surexploitation de la main-d'œu-

Statistiquement, l'arrivée sur le marché du travail des enfants de travailleurs immigrés déjà installés en France devrait compenser le déficit en main-d'œuvre dû à la restriction des entrées, mais ceux-ci acceptant moins facilement les conditions de travail et les salaires qu'acceptaient leurs parents, le patronat préfère recourir à l'emploi d'immigrés récents ou à l'utilisation d'intermédiaires spécialisés dans la location temporaire de maind'œuvre comme les entreprises intérimaires

Ainsi, on a noté, dans la région de Fos, que certaines firmes multinationales de la sidérurgie et de la pétrochimie, comme la SOLMER ou Naphtachimie, faisaient appel à des entreprises intérimaires non seulement pour des travaux périphériques (entretien, transport, manutention) mais pour des travaux directement productifs quand il s'agit d'activités variables dans le temps ou quand il s'agit d'activités peu rémunératrices. Par ces pratiques, les grandes firmes diminuent les



coûts fixes que constituent les charges de gestion du personnel et reportent sur le personnel extérieur les effets de la conjoncture.

Cette double gestion du marché du travail donne naissance à une catégorie de travailleurs très défavorisés, à niveau de salaires très bas, ayant des conditions de travail souvent très pénibles et de surcroît très peu protégés juridiquement et très peu organisés syndicalement. Le recours à ces entreprises intérimaires où les travailleurs immigrés sont particulièrement nombreux, permet aux grandes firmes de mieux supporter l'impossibilité intervenue théoriquement depuis 1974 de recruter directement à l'étranger dans le cadre de l'O.N.I. pour un contrat d'un an.

économie et gestion du chômage

Enfin, il est certain que les restrictions d'entrées et les menaces incertaines mais constantes d'expulsions massives et autoritaires sont liés de très près à la volonté d'abandonner des branches d'activité dont la rentabilité n'apparaît plus suffisante aux yeux des monopoles tels le bâtiments-travaux publics et la sidérurgie lorraine, branches où les travailleurs immigrés sont particulièrement nombreux. Le départ du territoire national de nombreux travailleurs immigrés travaillant dans ce secteur permettrait au patronat de réaliser une certaine économie dans la gestion du chômage qu'il a créé.

De tout cela il ressort que derrière les apparences quelque peu incohérentes de la politique française d'immigration, s'affirment de plus en plus les intérêts des grandes firmes cherchant à réaliser le maximum d'économie dans la gestion de la main-d'œuvre étrangère dont elles ne peuvent objectivement vouloir la diminution massive mais plutôt le renouvellement et la mise en condition la plus favorable pour lui faire accepter des conditions de travail et de salaire qu'elle a tendance à rejeter à partir d'un certain degré d'insertion dans l'économie.

Ce qui apparaît aussi clairement, c'est la malhonnêteté de la thèse du redéploiement industriel qui permettrait la substitution de la main-d'œuvre nationale à la main d'œuvre immigrée. Il est clair que les conditions de cette substitution ne peuvent entrer dans la logique des trusts dont elles infirmeraient la capacité concurrentielle et donc les profits. Il reste une volonté d'abandon des secteurs non rentables dont sont également victimes travailleurs français et travailleurs immigrés.

Economiquement, il ne peut y avoir d'antagonisme sur le marché de l'emploi entre Français et immigrés, l'intérêt des travailleurs français va même dans le sens d'une prise de conscience de plus en plus aigüe par les travailleurs immigrés de leurs droits et intérêts propres et leur insertion dans les luttes de plus en plus unies qui, seules, seront à même de mettre en échec la nouvelle stratégie des grandes firmes.

Jacques BAROU

1° trimestre 1979 n° 10/11 revue du cinéma direct

HU NOM DU FÜHRER







HIER LE GENOCIDE DEMAIN, LA SCIENCE AU SERVICE DU RACISME

■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■

cinéma

bako, l'autre rive

Avec Bako, Jacques Champreux, petit-fils de Feuillade, réalise en compagnie de Cheik Doukouré (pour les dialogues et le scénario), un excellent témoignage sur l'in supportable condition faite aux travailleurs africains qui n'ont d'autre solution que de s'expatrier pour subvenir aux besoins de leur fa-

Boubakar Sako, un Malien, dont le village est la proie de la terrible sécheresse qu'ont connue les pays du Sahel en 1972, est candidat à l'émigration clandestine vers Bako (l'outre-mer). Il va lui falloir supporter un an d'un tragique périple à travers le Sénégal, la Mauritanie le Sahara espagnol, l'Espagne puis enfin la France où il viendra mourir d'épuisement

Ce candide Africain, parti de son village plein d'espoir, sera vite la victime de trafiquants de négriers blancs ou noirs, de passeurs, d'escrocs de tout acabit pour qui seuls comptent le profit, la spéculation sur la misère humaine Malgré la souffrance physique et morale, gagner Bako est pour Boubakar un but. Il doit y retrouver son frère pour y réussir comme lui, très certainement à vider nos poubelles l Au travers des multiples épreuves, Boubakar rencontrera la fraternité, l'entraide des autres candidats à l'exil forcé, notamment celle d'un Guinéen qui lui, au moins, parle la langue des Blancs — autre diffi-culté à laquelle Boubakar se heurte I Tout ceci en vain . Ce film bouleversant, vrai du dé-

but à la fin, nous montre les liens qui emprisonnent les immigrés. conséquences du colonialisme et du néo-colonialisme. Cet esclavage des temps modernes se nourrit de la sécheresse du Sahel, de la complicité tacite des autorités africaines et européennes, du déséquilibre économique et culturel entre deux mondes. Il bénéficie à ceux qui exploitent d'un bout à l'autre de la chaîne les travailleurs immigrés que ce soit sur le lieu du travail ou que ce soit les ignobles marchands de sommeil. Il débouche sur le racisme.

Ce film témoignage doit être montré, diffusé largement, pour extirper les racines du mal, pour que se produise une prise de conscience. La télévision par exemple pourrait à une heure de forte écoute, jouer un rôle essentiel en montrant une œuvre comme celle-là.

Film franco-sénégalais (1978) de Jac



le cycle

Ceux qui osent encore se faire les défenseurs du chah d'Iran et du bel ordonnancement de la sanglante cour impériale, ceux enfin qui offrent leurs colonnes, leurs ondes, leurs écrans aux badinages de l'impératrice Farah, devraient avoir l'honnêteté d'aller voir Le cycle, l'excellent film du réalisateur iranien Dariush Mehirui, qui, à la lumière des récents évènements d'Iran, n'en prend que plus de relief et d'acuité. On comprend mieux après la vision du monde dantesque mais terriblement réaliste dans lequel nous plonge l'auteur du Cycle, l'horrible condition faite à la grande majorité des Iraniens. On percoit mieux la force du mouvement qui a poussé hors du pays le tyran aux mains rouges du sang de son peuple.

Le sang et la misère sont les thèmes principaux du film de Mehjrui (grand prix de la critique

internationale du festival de Berlin 78). Ali, un adolescent, qui arrive en compagnie de son vieux père souffrant à Téhéran, trouve porte close à l'hôpital. Là un certain Sameri leur propose du travail. C'est à partir de ce moment, la plongée aux enfers. Nous sommes confrontés à un univers irréel : dispensaire-taudis où le lumpen-prolétariat de la capitale iranienne vient vendre le seul bien qu'il possède encore : son sang. L'hémoglobine recueilli sans aucune précaution d'hygiène est revendu à l'hôpital et constitue la source de profit de Sameri. Ali, dont l'arrivisme forcené, fruit de sa condition, va le conduire du côté des trafiguants, se fera accepter dans l'hôpital pour y rendre de menus services.

Là encore la découverte de l'hôpital est un choc : le modernisme des bâtiments laisse en fait apparaître, dès que l'on franchit les portes, un monde kafkaien où la corruption et l'incurie des médecins dominent.

A travers cette histoire, Mehjrui fait le procès du système iranien dont les puissants (à l'instar des médecins de l'hôpital) et de leurs serviteurs zélés (Sameri et Ali) s'abreuvent jusqu'à plus soif de la misère endémique du peuple

Il nous montre avec force, à travers cette fable terrifiante, com ment de l'inégalité et de la dé-

des individus tels que Sameri (dont le luxe de son habitation, etc ... est une insulte à la misère de ses compatriotes) ou Ali (atroces images où il revend le riz, pris sur les réserves de l'hôpital, aux miséreux qui hantent les bidonvilles téhéranais et qu'il emmènera ensuite, fier de lui vendre leur sang). Autre féroce dé nonciation : celle de la destruction de poussins par centaines pour que les cours ne baissent pas et que le riche propriétaire de l'élevage ne perde pas un centime alors que non loin de là, on troque son hémoglobine pour ne pas mourir de faim ... Seul héros positif de ce film, un médecin qui cherche à mettre fin au trafic du sang, le plus souvent empoisonné et qui provoque maladies contagieuses et mort chez les patients de l'hôpital, en

chéance des hommes naissen

nelles, dont tous bénéficieront. On souhaite qu'il soit entendu que ses propositions triomphen pour qu'enfin le cycle infernal de la misère et de l'exploitation du courageux peuple iranien cesse. Qu'enfin, comme semble, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le laisser percevoir la situation en Iran. un sang neuf et pur irrigue ce pays.

proposant des solutions ration-

Film iranien (1974) de Dariush Mehriui

--- Patrick KAMENKA MUSIQUE

mort d'un ami

Charlie Mingus, l'un des meilleurs bassistes de l'histoire du jazz, est mort le 5 janvier à Cuernavaca (Mexique), à l'âge de 56 ans, d'une crise cardiaque, alors qu'il luttait contre une maladie qui le tenait paralysé. Ce musicien noir était un virtuose de l'instrument, doué d'un tempo implacable. Sa sonorité puissante, à l'image du colosse qu'il était, lui permettait, dans les ensembles, de rester au premier plan instrumental.

Sa collaboration avec Charlie Parker demeure un des grands moments du jazz. Il était aussi un compositeur d'avant-garde, fécond et original qui explora le domaine de l'atonalité et de la dissonance, mais qui, toujours, resta fidèle à l'esprit fondamental du jazz : le blues.

Doué d'une forte personnalité, agressif, très concerné par la discrimination dont souffre le peuple noir des Etats-Unis, il transposa dans sa musique ses préoccupations sociales. Nombre de ses compositions dénoncent et fustigent le racisme, telles ces magnifiques « Fables of Faubus » enregistrées en 1959, sarcastiques et vengeresses, dirigées contre le Sé nateur raciste de l'Arkansas d'alors.

La traduction suivante du texte qu'il récitait dans le cours d'une autre de ses compositions est exemplaire : « Un jour, ils vinrent et emmenèrent les communistes, et je n'ai rien dit car je n'étais pas un des leurs. Et puis ils vinrent et emmenèrent les gens de religion juive, et je n'ai rien dit car je n'avais pas de religion. Ils vinrent ensuite pour emmener les unionistes et je suis resté silencieux car je n'étais pas unioniste. Alors ils brûlèrent les églises catholiques. Je n'ai pas parlé car je suis né protestant. Ensuite ils vinrent et ils m'emmenèrent et je ne pouvais pas parler car j'étais aussi coupable qu'eux, coupable de génocide, car tous les hommes ont le droit de vivre en liberté ». Il écrivait aussi un livre admirable : « Moins qu'un chien » (Beneath the underdog) toujours disponible aux Editions Robert Laffont (Collection Pavillons).

Charlie Mingus écrivait en 1956 : « Ma musique est vivante et porte sur la vie et la mort, sur le bien et le mal. Elle est colère, mais elle est réelle parce qu'elle sait être colère ».

Robert PAC

droit et liberté ■ nº 377 ■ février 1979

St-Der

120

mrap

disponible au

■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■

livres

chrétiens d'afrique du sud

Il n'est pas facile d'être chrétien dans le premier pays chrétien d'Afrique. Jésus-Christ y est blanc, occidental, respectueux de César et de l'apartheid dans les temples de l'Eglise réformée hollandaise, dominante dans la communauté afrikaner. Il est noir, insoumis, parfois violent dans les églises des townships africaines. Au nom du même Dieu, des policiers tirent sur des enfants sans défense, des jeunes étudiants appellent à la lutte armée contre le régime d'oppression I

Toute ces contradictions sont décrites et analysées dans le livre remarquable de P. Buis et de notre amie Anne-Marie Goquel membre du bureau national du mrap. Rigueur scientifique, passion mili tante, refus des anathèmes, des simplifications et des manipulations partisanes font de cet Editions l'Harmattan. En vente au

particulièrement utile pour qui veut comprendre certains des aspects les plus décisifs de l'idéologie de l'apartheid comme des représentations que se donnent ceux qui veulent en libérer leur pays.

Le rôle des milieux religieux dans la constitution de l'idéologie de la « conscience noire » y est dé crit avec soin. Un choix'de textes significatifs de la «théologie noire » des dernières années permet d'apprécier le vaste éventail que couvre cette pensée, depuis des positions de compromis jusqu'à des appels pressants à la libération nationale.

C'est d'ailleurs une des principales qualité de ce livre que de n'être pas « définitif » ou fermé d'engager la réflexion sur des bases soides sans manquer de conviction mais sans vouloir, non plus, utiliser les éléments d'information qu'il présente dans un sens apologéti-

A lire absolument par tous ceux qui veulent en savoir plus sur l'Afrique du Sud

ouvrage passionnant un document mrap: 49 Frs plus 5 Frs de frais de port.

Une nouvelle collection Les cahiers

droit liberté

■ numéro 1 : antisémitisme et néo-nazisme aujourd'hui.

numéro 2 : races, sociétés et aptitudes : apports et limites de la science.

Chaque numéro 20 F + 3 F (frais d'envoi)

Je souhaite recevoir	exemplaire(s
du cahier numéro 1 et	. exemplaire(s
du cahier numéro 2	
Adresse:	
	ACRES CONTRACTOR ACRES

droit et liberté, 120 rue Saint Denis 75002 Paris CCP PARIS 923981

télévision

holocauste

Après « L'Affaire Peiper » de G. Arnaud et R. Kahane (dont le mrap avait réclamé la projection (programmée le 21 janvier dernier), Antenne 2 nous propose pour le mois de février, en quatre épisodes (13, 18, 25, 27 février à 20h30) le téléfilm Holocauste qui a connu outre-Atlantique, le succès que l'on sait

Cette superproduction améri caine (plus de 160 rôles parlants) de neuf heures et demie reprend les mêmes «ficelles» qui ont garanti le succès d'autres productions, à savoir une fiction mettant en scène des personnages imaginaires sur un arrière-plan d'évènements historiquement datés et eux, bien réels. Cette formule, qui personnalise et individualise l'Histoire d'un groupe social comme « Roots » (Bacine) du même réalisateur Marvin Chomsky, avait déjà fait l'objet de critiques du public français. Les producteurs d'Holocauste nous servent un plat différent mais accomodé à la même sauce : cette saga située dans les années 1935 et 1945 retrace les relations entre deux familles : la famille Weis, bourgeoise, artistique, libérale et juive, et les Dorf, Allemands et pronazis, le docteur Josef Weiss, médecin polonais doux et compréhensif est déporté en 1938 après la Nuit de Cristal, et joue un rôle important en essayant d'alléger les souffrances des Juifs du ghetto de Varsovie. Sa femme et ses enfants seront impitoyablement frappés par les nazis. Parallèlement à la tragédie de la famille Weiss se déroule l'histoire d'Erik Dorf, fils d'un boulanger socialiste qui avait perdu son entreprise lors de l'inflation des années vingt.

Avocat sans clientèle. Dorf se laisse persuader par sa femme ambitieuse et cherche un emploi auprès de Reinhard Heydrich, principal organisateur de l'extermination des Juifs Dorf devient le collaborateur zélé de Heydrich, sachant habilement masquer leurs opérations sous des euphémismes tels que « territoires autonomes juifs » traitement spécial et « transfert » remplacant les termes de « ghetto », » meurtre » et « extermination »

On ne peut nier à « Holocauste » une certaine originalité : le refus d'un manichéisme trop évident, qui irait dans le sens d'une banalisation du nazisme (les nazis sont montrés comme des gens « normaux » et non comme des caractériels pathologiques) et les très nombreuses scènes d'exécutions de Juifs dans les chambres à gaz, fours crématoires, le massacre de Babi Yar, contribueront peut-être à convaincre une opinion française agitée par les remous contradictoires provoqués par les déclarations récentes de Darquier de Pelpoix. Il n'en reste pas moins qu'on se sent parfois mal à l'aise devant une œuvre racoleuse et réductrice. On aimerait avoir plus d'informations sur la participation du peuple allemand au nazisme (comme dans la nuit de cristal), sur les difficultés matérielles dans les ghettos (ravitaillement soins médicaux etc...) ainsi que sur l'importante question de la résistance armée des Juifs, dont les aspects apparaissent simplifiés.

Espérons que la série Holocauste puisse, malgré ses faiblesses et ses ambiguïtés, servir à la sensibilisation du public en ce qui concerne la lutte contre le na-

Philippe PORRET

et aussi...

Dans le cadre du cycle arabomusulman au théâtre des Amandiers à Nanterre (721,22,25) une série de rencontres sur le thème du livre «L'arabesque à voir et à entendre », ainsi qu'une exposition sur les 99 miniatures d'Hariri par

■ Jean Gubellini: La transparence d'un univers tout en nuances dans un éclatement de couleurs et de lumière. Une profonde sensibilité alliée au talent d'un peintre que l'on souhaiterait mieux connaître. Exposition à la Galerie Ballanche, 10 rue Jacques

■ Une quinzaine d'animation cinématographique, artistique et politique sur l'immigration est organisée du 30 janvier au 11 février au Centre Culturel Communal de Sevran, avec le concours de nombreuses associations locales et des travailleurs immigrés de Sevran. Parmi les très nombreuses manifestations (films, débats, animation dans les quartiers, les écoles, les foyers d'immigrés), le 4 février à 15H à la Salle des Fêtes : Paco

■ Tous les soirs à 18H 30 jusqu'au 4 mars, « l'arbre à palabres » de Amadou Hampaté Ba et mis en scène de Tola Koukou au Théâtre Oblique à Paris (805.78.51). Un conte initiatique Peulh: sur la place du village, un sage raconte la vie les saisons et ces mystères qui font notre rythme, nos raisons et

■ éducation à la fraternité c.l.e.p.r. ■

la politique au lycée

Est-il vrai que, comme l'a affirmé le R.P.R. dans sa brochure sur l'éducation, «un cancer ronge l'éducation, qui a nom : politisation ? » Est-il vrai que, comme le redoutait, un peu avant les élections législatives, le ministre M. Haby (dans son discours du 29 avril 1977 devant le congrès des chefs d'établissement), « de jeunes intelligences » soient exposées à devenir « les otages de propagandistes sans scrupule » appartenant au corps enseignant et que l'agitation politique règne en permanence dans nos lycées?

L'enquête menée par le Monde de l'Education et publiée dans son numéro de janvier 1978 ne confirme guère ces alarmes ni ces accusations. Elle aboutit à la conclusion que le militantisme politique des lycéens est nettement en régression, que « depuis trois ans l'agitation politique dans les lycées connaît par rapport aux années qui ont suivi 1968, une baisse constante ». On relève — à Tours et dans bien d'autres lycées - que c'est «le calme plat ».

Peut-être eût-il été bon ici de préciser que rien ne permet d'affirmer que ce calme doive être définitif : il est aussi des bonaces qui précèdent et annoncent la tempête.

Pour ce qui est de l'action subversive imputée aux enseignants, déjà un sondage antérieur effectué par l'I.F.O.P. en mai 1977 pour Paris-Match auprès des parents d'élèves avait établi que seule une petite minorité d'entre eux jugeaient que l'enseignement dispensé à leurs enfants était « trop politisé ». La politisation précoce des enfants, là où elle se produit, est due bien plus à l'action du milieu familial qu'à celle des enseignants. Ceux-ci sont unanimes à se défendre contre le reproche qui leur est fait de vouloir « endoctriner » leurs élèves. Et en particulier, si les communistes sont très nombreux dans le corps professoral des lycées - comme des écoles primaires - on observe que plus ils sont militants et ont de responsabilités dans leur parti et plus ils s'interdisent le militantisme en classe : «un enseignant communiste», déclare l'un d'eux aux enquêteurs, « doit être à cet égard au-dessus de tout soupçon ».

Peut-on cependant, sous peine de faire de l'école un ghetto, s'abstenir absolument de « parler politique » - au sens le plus large, et non au sens « politicien » du mot - avec les enfants, d'évoquer en classe les problèmes et les conflits de la cité? Tel n'est pas l'avis de l'immense majorité des enseignants consultés (1). Eviter tout à fait « la politique » leur semble une impossibilité. C'est ainsi qu'un

professeur de français estime qu'« on ne peut expliquer le moindre texte sans déboucher sur des interrogations politiques ». Et nous voici sur un terrain bien plus proche de nos préoccupations d'éducateurs antiracistes lorsque nous voyons un professeur d'histoire éprouver qu'il ne saurait faire le récit de certains évènements sans se départir d'une stricte neutralité, évoguer par exemple l'histoire de l'Allemagne nazie sans « prendre parti contre Hitler » et s'exprimer en « antifas-

Quant aux élèves, il importe beaucoup de ne pas prendre la rareté de leur « militantisme » pour une indifférence aux problèmes politiques. Au contraire, et du fait même que le développement des media les expose bien plus qu'autrefois aux controverses politiques des adultes, leurs intérêts et leurs exigences dans ce domaine sont devenus bien plus grands, et les professeurs, observent les rédacteurs de la revue, « ne peuvent éternellement se dérober à leurs inquiétudes et à leurs interrogations ». N'est-ce pas ce que nous a montré à nous-mêmes le grand nombre de sollicitations que nous avons reçues d'élèves s'intéressant au problème du racisme et désireux d'obtenir de nous la documentation nécessaire à la préparation de leurs exposés ou de leurs discussions sur ce sujet?

A vrai dire, et nous pouvons, dans la perspective qui nous est propre, le regretter, il n'est guère question, dans ce numéro du Monde de l'Education, de racisme ou d'éducation antiraciste. En dehors de l'exemple intéressant, touchant l'hitlérisme, que nous citions plus haut et d'un passage où l'on nous rapporte quelques pénibles comportements racistes observés dans un C.E.T. de la part des élèves à l'égard de leurs camarades nordafricains ou antillais, la revue est muette à ce suiet.

Ce n'est pas à dire que la connaissance de cette consciencieuse étude ne soit pas, pour nous, riche de plusieurs enseignements précieux. J'en retiendrai trois.

En premier lieu, elle nous confirme que enseignements principalement concernés sont ceux de l'histoire et de la géographie, du français, de la philosophie et de l'économie

En second lieu, elle souligne l'importance, comme lieu privilégié de l'information et de l'échange sur les problèmes politiques, des foyers socio-éducatifs. Nous ne dirons jamais assez que les progrès de l'éducation politique et civique - et donc en particulier de notre «éducation à la fraternité » - sont liés à leur consolidation et à leur développement.

Elle nous montre enfin combien cette jeunesse est réfractaire à tout endoctrinement : ce qui condamne en la matière tout enseignement de style dogmatique. Un des témoignages des plus intéressants recueillis par les enquêteurs est celui de ces jeunes lycéens nantais qui leur déclarent que « les prof les plus sympa » sont « ceux qui acceptent de discuter ». Là où ils ne sont pas d'accord avec leur maître, les élèves veulent pouvoir s'exprimer librement, et ils ne s'en font pas toujours faute. « Quand le prof d'histoire », rapporte un élève de terminale de Montargis, « a dit que Pétain, en 1940, trahissait, j'ai protesté : en 1940 il n'était pas un traître ». (2)

Marc-André BLOCH

(1) A une question posée par la S.O.F.R.E.S. à la demande du Monde de l'Education à un échantillon d'enseignants 63 % des professeurs du second degré répondent qu'il est « normal qu'il y ait de temps en temps des débats politiques en classe » ; le pourcentage atteint 69 % pour les professeurs de lettres et de des collèges d'enseignement technique

(2) Il va s'en dire que nous ne portons ici aucun juge ment sur l'opinion de cet élève. Nous voulons simple ment faire remarquer qu'il a exprimé publiquement son opinion

c.l.e.p.r.

« Education à la Fraternité » est la rubrique men suelle du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (CLEPR)

Le CLEPR développe ses activités en orga nisant des rencontres et des débats entre educa teurs, en favorisant l'échange d'experiences entre enseignants, en leur fournissant de la documenta

Président d'honneur Marc-André Bloch. Présidence Yves Boulongne, Jean Pihan, Olga Wormser-Migot.

Montant de la cotisation

Membre actif: 10 F

Membre donateur : 20 F. Membre bienfaiteur

Ladhésion au C.L.E.P.R. donne droit à 2 numéros gratuits de droit et liberté par an.

Adresser les adhésions au C.L.E.P.R. - 120 rue Saint-Denis 75002 Paris avec un chêque postal (3 volets) à l'ordre de Mile Baboulène. Institutrice CLEPR (C.C.P. 18 177 35 Paris).

CUIRS & PEAUX FOURNITURES GÉNÉRALES POUR CHAUSSURES ETS J. JZERMAN

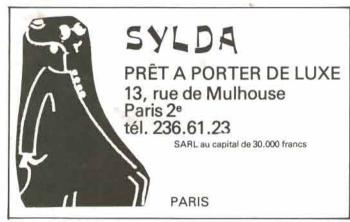
Con Les Spécialistes de Moutons et Chèvres
85, Rue Julien-Lacroix
75020 PARIS
N Tél.: 636 53-18
636.81.39

THEOREME

PRÊT A PORTER FEMMES ET ENFANTS

31, RUE DU MAIL 75002 PARIS

Téléphone 236.38.97 et 260.57.03





Toute votre vie, vous vous souviendrez du mariage de vos rêves... PRONUPTIA®



Pour les mariés, le cortège et les invités, une prestigieuse collection **PRONUPTIA** et JACQUES HEIM ▼

MAGASIN PRINCIPAL: 18, rue du Faubourg-Montmartre - 75009 PARIS Tél: 770.23.79

Plus de 240 magasins, à Paris, en France et dans les principales villes de l'étranger.

Catalogue couleur 7 F en vente chez votre marchand de journaux. Remboursé pour tout achat.

24

FABRIQUE D'IMPERMEABLES

SPORTS

EAR

IMPER-EPEL

Societe Anniyme au Capital de 100 000 Franc

10, RUE DES FILLES DU CALVAIRE 75003 PARIS

> 607.39.33 887.24.06

Metro : FILLES DU CALVAIRE

action =

gros plan

pour le debat du printemps

Le mrap est engagé dans une lutte vigoureuse contre le néo-nazisme et contre tous les aspects du racisme, qui s'aggravent aujourd'hui en France et soulèvent un courant de plus en plus important de résistance de la part des syndicats comme des Eglises, des enseignants et de la jeunesse, de maintes associations et publications.

Dans ce contexte où se multiplient poursuites judiciaires, réunions d'information, débats, manifestations, une attention particulière doit être portée à la situation des travailleurs immigrés, victimes d'une persécution quotidienne inquiétante. En s'y opposant, c'est la légalité, la démocratie elle-même que nous défendons.

Au cours d'une conférence, le 15 décembre, sur les Droits de l'Homme et l'Immigration, le mrap a fait connaître la lettre qu'il venait d'adresser à ce sujet à tous les groupes parlementaires.

Après la mise en pièces par le Conseil d'Etat, de toute la construction illégale édifiée par le Gouvernement (décrets, circulaires, formulaires, etc...) pour écraser et réduire à sa merci la population immigrée, un débat sur l'immigration s'ouvrira à la session de printemps de l'Assemblée Nationale. Le mrap demande que ce soit l'occasion « non pas d'une accumulation de mesures restrictives et répressives, mais d'un examen d'ensemble de la situation des travailleurs immigrés et de leurs fa-

milles ».

Il formule pour cela un certain nombre de propositions précises, demandant notamment l'abro-

gation d'une série de textes particulièrement iniques, qui nourrissent en permanence l'arbitraire. Il appartient aux comités locaux de faire largement connaître ces propositions à l'opinion publique, et d'intervenir auprès des élus, pour que la justice et la solidarité humaine ne soient pas de vains mots au « pays des Droits de l'Homme ».

d'une région à l'autre

champagne : débats et action pour la justice

La semaine pour la défense des Droits de l'Homme, organisée à Amiens par le mrap, la Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International et l'A.C.A.T., a connu un grand succès. Ouverte le 14 novembre par une conférence de M^o Colcombet sur les Déclarations de 1789 et de 1948, elle s'est poursuivie, le 15 novembre, par un exposé de J.M. Muller: «*Le* défi de la non-violence », le 16, par une soirée débat marquée par la valeur des témoignages, notamment sur la situation des travailleurs immigrés et des Gitans en Picardie. Le 17, soirée de chants, avec J.C. Declercq et un groupe sudaméricain. Le samedi 18, l'après-midi était consacrée aux droits de l'enfant : Anne-Marie Goguel, membre du Bureau National du mrap, présenta la situation sous le régime de l'apartheid, le soir, ce fut le concert de l'orchestre sud-africain Jabula. Le 21 novembre, s'est en outre dérquiée une soirée cinématographique avec le film de Costa-Gavras : « Section spéciale » qui donna lieu à un intéressant débat animé par un juge d'instruction (Patrice de Charette), un avocat (Francis Lecul) et un professeur de Droit (Gérard Soulier). Le 28, c'est un autre film de Costa Gavras : « État de Siège » qui était projeté au campus. La presse régio-nale a donné un très large écho à ces manifes-

Illustration pratique: quelques jours plus tard, une entreprise d'Amiens refusait d'offrir des jouets pour Noël aux seuls enfants d'un travailleur immigré. Le mrap et le syndicat C.G.T. ont organisé, le 14 décembre, une réception amicale, avec tout le personnel des cadeaux ont été réunis : Jean-Pierre Garcia, membre du Secrétariat National de notre Mouvement, a dénoncé cette odieuse discrimination, et exalté la fraternité humaine.

rhône-alpes: contre tous les racismes

Le comité du Rhône inaugurait, le 20 décembre, le local où il tiendra désormais régulièrement ses réunions et permanences (tous les mercredis: la Maison des Associations de Villeurbanne.

Quelques semaines plus tôt, le comité de Lyon avait pris part à un colloque sur le thème « Le Tiers Monde est-il responsable du chômage? » organisé par diverses associations de solidarité avec les pays en développement.

Une marche silencieuse contre le néo-na-

Une marche silencieuse contre le néo-nazisme, en rapport avec les déclarations de Darquier de Pellepoix et les activités du professeur Faurisson, a eu lieu le 30 novembre dans les rues de Lyon, à l'appel du Comité d'union de la Résistance et de plusieurs autres organisations, dont le mrap.

Le comité d'Annecy a tenu, le 17 novembre, une assemblée générale. Soulignant sa volonté de « lutter contre toutes les formes de racismes, chez nous et dans tous les pays du monde » et d'être attentif » à tout ce qui se vit de solidarité, de fraternité, de compréhension entre hommes et peuples différents », il s'efforcera de susciter la création d'autres comités en Haute-Savoie, à Cluses, Annemasse et Tho-

D'autre part, à l'occasion du 30° anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Comité d'Annecy a diffusé un numéro spécial de son bulletin « Justice et Solidarité », publié un article dans la presse locale et présenté dans plusieurs établissements scolaires des affiches et textes du mrap.

scolaires des affiches et textes du mrap.
Le comité de Grenoble, a organisé avec d'autres associations, une Semaine des Droits de l'Homme, du 18 au 23 décembre, avec exposition et débats, à l'occasion du 30^e anniversaire de la Déclaration universelle.

A Livron, le nouveau comité de la Drôme a animé un débat, le 27 novembre, autour du film d'Yves Boisset * Dupant Lajoie ». A propos de l'affaire Darquier, un appel a paru dans * Le Pays Roannais » en faveur du comité du mrap en voie de création à Roanne; ses premiers militants ont participé, le 27 novembre, à une manifestation locale contre la résurgence du nazisme.

bourgogne franche-comté : bilans et projets

Dans une lettre à tous les adhérents, et lors de son assemblée du 15 novembre, le comité de la Côte d'Or a fait le bilan de ses récentes activités: accueil de Sikosé Mji, étudiante de Soweto (conférence de presse, soirée-débat, réception) en juin, inauguration d'une rue Albert Luthuli à Chenôve (21 octobro); large difusion du livre de Pierre Paraf: * La France de l'Affaire Dreyfus * et des autres ouvrages de nos éditions; remise d'une documentation sur l'apartheid au Club UNESCO de la région; participation au Festival de l'Immigration; constitution de partie civile dans une affaire d'injures et violences racistes; participation à une manifestation contre le néo-nazisme, soutien aux grévistes d'un foyer Sonacotra de Dijon, multiples contacts avec d'autres associations.

A la suite de deux attentats perpétrés, le 7 janvier contre une librairie dijonnaise et contre la mairie de Chenôve, un rassemblement antifasciste a eu lieu devant celle-ci, deux jours après. Parmi les orateurs, Pierre Broussolle, au nom du mrap, a dénoncé vigoureusement ces menées, ainsi que toutes les formes de racisme et de violences, où qu'elles se produisent.

bretagne-pays de la loire : faire connaître la vérité

Le 30 novembre au soir, à Nantes, Albert Jacquard tenait à l'invitation du mrap, une conférence sur le thème : « Génétique, racisme et hiérarchie sociale » L'après-midi, il avait dédicacé son livre « Eloge de la différence » dans une librairie de la ville. Cette double initiative a suscité un grand intérêt. Succès aussi, le 19 décembre, du spectacle organisé par le comité de Loire-Atlantique avec Catherine Ribeiro.

Le comité du mrap d'Angers avec une dizaine d'autres organisations a rendu publique, le 22 novembre, une déclaration dénonçant le racisme et l'aggravation des conditions de vie des immigrés, en même temps qu'elle démystifiait la « semaine de dialogue ».

A la M.J.C. de Saint-Brieuc, Robert Pac a animé une conférence débat sur les Indiens d'Amérique du Nord, le 7 décembre.

droit et liberté ■ nº 377 ■ février 1979

25

bibliothèque internationale

ENFANTINE DE TOUS LES PAYS

L'initiation à la littérature étrangère est délicate. Essayer par un livre caractéristique, sensible, bien écrit, de situer le jeune lecteur dans un monde accessible à sa jeune culture, est l'objectif de

La qualité de l'imagination des auteurs, la construction de leurs histoires, préparent les enfants à la lecture des œuvres des grands



prêt à porter féminin

SIGUY

R 508 09.42

36 BUE DU CAIRE

PARIS 2



MANUFACTURE DE VETEMENTS

CREATIONS - NOUVEAUTES SPORT et CONFECTION SPECIALITE de VETEMENTS d'ENFANTS

16,rue du Roi de Sicile PARIS - 4e Tél:277.36.22





mode enfantine



piedssensibles

les chausseurs du confort et de l'élégance Choix unique en chevreau en sports et en bottes

(1") 5, rue du Louvre (Métro Louvre) (9°) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M° St-Lazare - Trinité) (6°) Rive gauche - 85, rue de Sèvres (Métro Sèvres-Babylone) (10") Gare de l'Est - 53, bd. de Strasbourg (Métro Château-d'Eau) Magasins ouverts tous les lundis



prévenir vaut mieux que guérir

avez-vous renouvelé votre abonnement à droit et liberté ?

vvelines: avec les résidents de la sonacotra

A la suite d'erreurs qui se sont glissées dans notre compte-rendu précédent, nos amis des Yvelines nous demandent de préciser : qu'il n'y a pas de comité du mrap à Élancourt, mais à Saint-Quentin-en-Yvelines (ville nouvelle regroupant 11 communes dont Elancourt); que les travailleurs immigrés du foyer Sonacotra d'Elancourt, n'ont pas été arrêtés à 5 heures du matin, mais à 6 heures (ce qui est juridiquement différent), le 20 novembre ; enfin, que c'est le P.C.F. et non le comité du mrap qui est aussitôt intervenu auprès des autorités nour la libération des travailleurs arrêtés.

Le mrap, pour sa part, a pris l'initiative de convoquer le soir même un collectif de soutien, où fut élaboré un tract sur cette affaire, diffusé le lendemain.

Le 9 décembre, un débat avait lieu avec la participation de personnalités et d'associations sur la situation des immigrés dans la Ville Nouvelle, où ils représentent 10 % de la population. Bertrand Bary, qui intervenait au nom du mrap, dénonça le « ghetto juridique » imposé aux immigrés, ainsi que les persécutions contre les résidents du foyer d'Elancourt.

Le 13 décembre, se déroulait à Versailles le procès en appel de 5 de leurs délégués, poursuivis par la Sonacotra. Une foule nom-breuse vint leur témoigner leur soutien, dans laquelle se trouvaient de nombreux immigrés, les maires de Maurepas et d'Elancourt, des membres des comités du mrap de Versailles, Plaisir et Saint-Quentin-en-Yvelines

A signaler encore, à l'actif de ce dernier : un appel publié par la presse locale, demandant la création d'un terrain pour nomades, prévu et subventionné depuis plusieurs années, à la limite des communes de Trappes et d'Elan

court ; une soirée-débat (9 décembre) autour du film « Quitter Thionville » organisée avec le Bureau d'Animation et de Coordination Culturelle d'Elancourt, la participation à un débat sur le Proche-Orient et les Palestiniens, avec Claude Guillaumin, journaliste à France-Inter, Lucien Bitterlin, président de l'A.S.F.A., et Michel Bilis, membre du Bureau National du mrap

Le comité de Sartrouville nous fait part de ses initiatives récentes. Le 18 novembre, il organisait, avec l'Union des Femmes Francaises, la Confédération Syndicale des Familles et les Groupes Femmes un débat sur le thème: «Le sexisme est-il une forme de ra-cisme? »... Il est intervenu à la suite d'une discrimination raciale dont a été victime un enfant d'origine maghrébine à l'Euromarché.

languedocroussillon: le comité du gard se souvient ...

Aussitôt après la publication par «L'Ex-press » de l'interview de Darquier de Pellepoix, le comité du mrap du Gard protestait vigoureusement. Il rappelait qu'à peine né, il y a 10 ans, il avait dû «batailler ferme pour empêcher la venue à Nîmes de Xavier Vallat, autre Commissaire aux questions juives » et qu'à plusieurs reprises, il a dû demander à des libraires « de refuser les honneurs de la vitrine à des publications destinées à minimiser le nombre des victimes juives et même à réhabiliter Hitler »

Revenant sur cette question, il rend public un texte signé nommément par 11 personnes, et que publient les journaux du 20 novembre Elaboré après une enquête auprès de plusieurs familles juives nîmoises, il montre concrètement les effets du nazisme.

A Alès, soutenu par le mrap, M. Jean-Pierre

Jamay, poursuivi pour avoir pris la défense de travailleurs immigrés injustement interpellés par des policiers a été acquitté.

A la veille de Noël, dans un café de Carcassonne, trois clients nord-africains étaient l'objet d'insultes et de discriminations, ce qui provoqua la protestation de plusieurs surveillants du lycée Paul-Sabatier, présents dans la salle, et qui furent eux-mêmes injuriés. Le comité lo cal du mrap a vivement réagi, et dans un communiqué où il rappelle que le racisme est un délit, il invite les témoins de ces faits à prendre contact avec lui pour une action judiciaire

paris : contre le nazisme pour un vrai dialogue

Des militants de la région parisienne étaient nombreux à la manifestation du 22 novembre « contre le néo-nazisme, l'antisémitisme, le racisme » à l'appel de 39 organisations de dénor tés et de résistants, auguel le mrap s'était as-

Le mrap était également présent aux deux manifestations qui ont eu lieu à Drancy après l'incendie de la synagogue de cette ville : le 22 décembre, à l'appel de la municipalité, le 7 janvier à l'initiative du C.R.L.F.

Participation active également des comités de Paris et de la banlieue, à la Vente de l'Amitié, destinée à contribuer au financement de l'action du mrap, qui s'est déroulée avec suc-cès les 1^{er}, 2 et 3 décembre.

A Paris encore, signalons que Albert Lévy et Jean-Louis Sagot-Duvauroux, ont représenté le mrap et ses éditions au personnel d'Air France, le 12 décembre, avec le soutien des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. Elymane Kane a animé un débat sur le racisme au Club d'Artagnan, dans le 20º arrondissement

Le comité des 5e-6e arrondissements, qui a ...

PRÉSIDENT: Pierre PARAF;
VICE-PRÉSIDENTS: Charles PALANT, Abbé Jean
PIHAN, Mª George PAU-LANGEVIN, Dr François
GREMY;
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: Abert LÉVY;
COMITÉ D'HONNEUR: Henri ALLEZ, Georges
AURIC, Robert BALLANGER, Bâtonnier Albert
BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Louis DAQUIN, Alain
DECAUX, Hubert DESCHAMPS, Henri DESOILLE,
Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Henri
FAURE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Jean
HIERNAUX Pierre JOXE, Alfred KASTLER, Jean
LACOUTURE, Bâtonnier Bernard LASSERRE,
Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques
MADAULE, Albert MEMMI, Robert MERLE,
Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Étienne
NOUVEAU, Jean PICART LE DOUX, Marcel
PRENANT, Alein RESNAIS, Guy RIOBE,
Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, JeanPaul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Georges
SEGUY, Jean SURET-CANALE, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VER-

Mouvement contre le Racisme et nour l'Amitié entre les peuples est le nouveau titre que s'est donné le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, par le vote de son congrès des 26-27 novembre

Poursuivant son action de toujours, le mrap réaffirme sa volonté de combattre avec une égale vigueur tous les aspects du racisme, quels qu'en soient les auteurs ou les victimes, en quelque lieu que ce soit

Défendant les droits et la dignité de tous les hommes, dans le respect de leur identité, il œuvre pour l'amitié entre les peuples, condition majeure de la paix.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples

J'adhère au m.r.a.p. Je m'abonne à droit et liberté



Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 50 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du mrap.

Abonnements d'un an à droit et liberté (50 F). Abonnement de soutien (100 F). Étranger (75 F). C.C.P. 9239-81 Paris.

mouvement contre le reclame et pour l'amitié entre les peuples (mrap) 120, rue saint-denis - paris (2) - tél. : 233.09.57 - c.c.p. : 14-825-85 paris





DISTRIBUTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES D'IMPORTATION FOURNITURE DE MATIERES PREMIERES POUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

CONSORTIUM EUROPEEN D'ECHANGES COMMERCIAUX INTERNATIONAUX Tour administrative

341 · rue de la Tour 94566 M.I.N. RUNGIS FRANCE Tél. 686.88.02 Télex 250018

S.A.R.L. CAPITAL: 208.000 F Directeur Gérant Yvon ABISSEROR



LA BAGAGERIE

Figne la Modedu Sac

13 RUE TRONCHET 265 03 40

PARIS

NEW YORK - 727 MADISON AVENUE

TOKYO . 5-5 GINZA

D LYON - LA PART-DIEU

548 85 88

41 RUE DU FOUR

74 RUE DE PASSY

TOUR MONTPARNASSE

28



REVETEMENTS DE SOLS ET MURS TAPIS - MOQUETTES PEINTURE - PAPIERS PEINTS

35 MAGASINS PARIS ET BANLIEUE





tenu une assemblée le 16 décembre et qui, désormais, assure chaque semaine une permanence, le mercredi de 17 heures à 20 heures, à la MJC du 6°, place St André des Arts, s'est mobilisé pour trois débats sous l'égide du mrap, qui ont eu lieu dans des cinémas du Quartier Latin : le 26 janvier au Saint-Séverin, autour du film » Au nom du Führer »; les 27 et 31 janvier à « La Clef », autour du film de Jean Schmidt : « Comme les anges déchus de la pla-nète Saint-Michel ».

hauts-de-seine : les immigrés et les droits de l'homme

La municipalité de Colombes (92) avant annoncé publiquement son intention de mettre fin à l'installation de nouvéaux immigrés dans la ville, où ils sont effectivement nombreux, le comité local du mrap conteste cette mesure et les termes dans lesquels elle est formulée. Sa demande d'audience étant restée sans réponse, il diffuse un tract bien argumenté sur le problème complexe de la concentration de la population immigrée dans certaines localités

Sur le thème « Le racisme emprisonne et tue dans le monde », le comité de Colombes a, d'autre part, organisé, le 12 janvier, au Théâtre de la Ville, une grande soirée-spectacle, avec

le concours d'artistes chiliens

Le comité de Malakoff a organisé le 8 décembre, au Théâtre, une soirée folklorique à l'occasion du 30e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. A Suresnes, dans le cadre d'une Quinzaine sur l'Afrique organisée par la M.J.C., deux débats ont été animés par Jean-Louis Sagot-Duvauroux le 7 décembre (sur le racisme et le colonia lisme, avec la projection du film d'Alain Resnais: « Les statues meurent aussi ») et le 9 dé cembre sur l'apartheid. A La Celle-Saint-Cloud, Robert Pac a participé à un cycle de trois conférences-débats sur les Indiens des Etats-Unis, les 24 novembre, 2 et 9 décembre,

à la M.J.C. Beauregard.

A Gennevilliers, sur l'initiative de l'Université Nouvelle, le 20 décembre, présentation du film . Nuit et Brouillard » d'Alain Resnais, et débat animé, au nom du mrap, par Arié Xavier Ben-Lévy, de la Commission Antisémitisme et

nord pas-de-calais: pour les travailleurs et les étudiants étrangers

Assemblée générale du comité de Denain, le 16 novembre. Ses activités nombreuses ont été rappelées : intervention contre un café pratiquant des discriminations; pétition contre les « mesures Stoléru », diffusion d'un docu ment concernant les enfants d'immigrés ; démarches auprès des candidats, puis des élus, lors des dernières élections législatives ; information par des débats et projections de films, rencontre d'enseignants.

Par la suite, il a rendu public un communiqué soulignant le caractère illusoire de la «semaine de dialogue Français-immigrés », et soutenu diverses initiatives tendant à informer les jeunes et l'ensemble de la population sur la situation réelle des travailleurs étrangers.

Le 22 décembre, il a participé à la grande manifestation unitaire pour la défense de l'emploi dans la région.

A la Préfecture de Police de Lille, une délégation formée de représentants de diverses or ganisations, dont le mrap, a été reçue, le 23 novembre, par le Chef de Cabinet du Préfet. Elle a protesté contre la « circulaire Bonnet » qui frappe durement les étudiants étrangers, et présenté en particulier le cas de cinq d'entre eux qui se sont vu refuser des cartes de séjour.

val-de-marne: riposte efficace

Le comité départemental du Val-de-Marne a tenu à Créteil, le 9 décembre, son assemblée générale et élu son nouveau bureau. La lettrepétition adressée au maire par des militants de Vincennes pour protester contre les inscrip-tions racistes peintes sur les murs de la ville, a été efficace. Ces appels haineux ont été effacés, et le maire, M. Jean Clouet, fait savoir qu'il publiera dans le prochain numéro du bulletin municipal « Vincennes-Information » un éditorial « à l'encontre des comportements que vous signalez et qui sont aussi profondément choquants qu'inadmissibles ». A Saint-Maur, le 15 décembre, Robert Pac a

participé au « débat-forum » consacré à la liberté d'expression en Amérique Latine, à la M.J.C. « Galerie de la Pie ». Des représentants d'Amnesty International étaient également présents. Des artistes sud-américains ont prêté leur concours. Un comité local du mrap est en voie de constitution dans cette ville

aquitaine midi-pyrénées: un nouveau comité

Un comité de la Côte Basque vient de se constituer qui rayonne sur Saint-Jean-de-Luz, Biarritz et Bayonne. Ses animateurs, J.Y Fimbel et M. Capelier, préparent plusieurs réunions, et multiplient les contacts parmi les enseignants et les lycéens.

Le mrap est intervenu à **Bordeaux** auprès du Bâtonnier pour protester contre les propos racistes d'un avocat envers la population tzi-

provence-côte d'azur: violences policières à marseille

A trois reprises en novembre, et une fois encore en janvier, des plaintes ont été déposées à Marseille par des immigrés maghrébins vic times de violences policières.

Par ailleurs, le mrap et d'autres associations marseillaises dénoncent l'opération « coup de poing » effectuée le 7 décembre à 4 heures du matin dans le fover Sonacotra de la rue Félix Pyat, dont les 400 résidents ont été l'objet de contrôles, dans des conditions inadmissibles.

A Nice, le 9 décembre, s'est déroulée une assemblée départementale, présidée par le pasteur Jean Nouvelon. Un intéressant débat a eu lieu après les rapports présentés par les comités de Nice, Grasse, Antibes et Cannes. Le nouveau comité départemental des Alpes-Maritimes élu, reste sous la présidence du pasteur Jean Nouvelon avec Augustine Berthod, Raymonde Fabre, Micheline Raedt, Jacqueline Vecchioni, Marc Vuillemin, Laurent Bracq et Ketty Dubost.

flash

A l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme, une trentaine d'organisations, dont le mrap, ont adressé à « L'Express » une lettre demandant la publication d'un article élaboré en commun pour répondre à l'interview de Darquier de Pellepoix parue dans cet hebdomadaire fin octobre.

A l'occasion du 30e anniversaire de la Dé claration universelle des Droits de l'Homme, le quotidien « Presse Océan » de Nantes, pré-sente excellement différentes associations luttant pour les Droits de l'Homme, parmi lesquelles, le mrap.

La Fédération des Travailleurs d'Afrique Noire Immigrés (FETRANI) nous fait parvenir un appel où elle dénonce les soutiens apportés au régime raciste d'Afrique du Sud et « joint sa voix à celles qui résonnent aujourd'hui pour

Lors de la mort du Président Houari Boumédiène, le mrap a adressé ses condoléances à l'ambassadeur d'Algérie à Paris et à l'Amicale des Algériens en Europe

s'élever avec énergie contre l'apartheid ».

carnet

nos deuils

Nous avons appris avec beaucoup de peine le décès, à l'âge de 87 ans, de Me Etienne NOUVEAU, membre du Comité d'Honneur de notre Mouvement depuis sa fondation

Président de la Fédération des Amputés de Guerre, commandeur de la Légion d'Honneur, Médaille militaire, Croix de guerre 1914-1918, Médaillé de la Résistance, il incarnait parmi nous le monde combattant, la lutte contre le nazisme, en même temps que les généreuses traditions nationales de fraternité humaine auxquelles il était si profondément attaché Droit et liberté s'honore d'avoir à maintes reprises publié ses articles et déclarations. Nous présentons à sa famille et à ses proches nos sincères condoléances.

C'est avec émotion que nous apprenons le décès de Daniel-Henry KAHNWEILER, le célèbre marchand d'art qui fut l'ami de Picasso. Il était âgé de 94 ans. Membre du mrap, il avait souvent signé ses appels, appuyé ses campagnes et il lui apportait un soution généreux. Nous admirons l'esprit et l'œuvre de ce serviteur de l'Art, artiste lui-même et homme de cœur. Nous exprimons à sa famille et à ses proches notre profonde sympathie.

naissances

Nous avons le plaisir d'annoncer deux naissances : celle de Fabien Fils de Danièle et de Jean-Claude MAISONNEUVE, responsable du comité du mrap d'Elancourt (Yvelines); et celle d'Hélène, fille de Katherine et de Michel BILIS, membre du Bureau National et collaborateur de notre revue

Toutes nos félicitations et nos vœux les plus

noces d'or

Nos amis Esther et Joseph CREITZ, membre du Bureau National, et qui fut l'un des fondateurs du mrap, viennent de célébrer leurs noces d'or. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos félicitations et de nos vœux affectueux.



CASE RESERVEE

TRANSPORTS - DEMENAGEMENTS

DAHAN Frères

35, rue Chaptal 34000 MONTPELLIER TEL (67)92.55.02 et 79.43.01

MADAME M. WINDMAN

ADMINISTRATEUR DE BIENS CONSEIL IMMOBILIER AGREE

SE RUE BRANCION, PARIS KV AFFILIEE F F P I C CAISSE GARANTIE - SOCAF.

OFFRE EXCEPTIONNELLE

DÉCLARATION UNIVERSELLE des DROITS de L'HOMME

du 10 décembre 1948 et son

CALENDRIER

MODÈLE DÉPOSÉ

imprimés en couleurs sur supports textile de 30 x 70 cm



- · Taxes et frais d'envois compris pour la France.
- Livré en tube.
- Prix spéciaux pour groupes et associations.
- Joindre chèque ou mandat à la commande.

Set 1 782 74 75 INTERNATIONAL

35 rue FRANÇOIS 1er 92700 COLOMBES





manufacture de prêt à porter chemisiers, ensembles

sportswear, pantalons GERAL jupes

BOUTIQUE

89 rue réaumur

102 rue d'aboukir Scorpion 75002 paris tél. 233.23.36

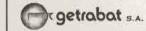


GILLES NAJMAN

Créations - Manteaux - Tailleurs

80, Rue du Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS - Tél: 770-65-53

MANDY MOSCOVICE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL



33. RUE LEDRU-ROLLIN - 94200 IVRY 雪 670 21 76

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

Pour TOUT votre AMEUBLEMENT

Remise 20 % Minimum

sur présentation d'un justificatif

choix illimité de fabricants et de styles

Tous les MEUBLES LABEL NF référencés

S.I.R.G.

- CRÉDIT TRÈS AVANTAGEUX LARGES FACILITÉS DE PAIEMENT
- LIVRAISON GRATUITE PARIS BANLIEUE
- CARANTIE ET SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉS

AMEUBLEMENT

Médaille d'Argent Lauréat du concours NF - 1976 - 1977 -

DEPARTEMENT MEUBLES

129, Bd. Ney PARIS 75018 métro Porte de St-Ouen face hôpital Bichat tél. 627 19-50 · 228 07-52 Département Agencement Cuisines 124, bd. Pereire PARIS 75017

métro Place Pereire

tél. 755 84-34 · 755 84-35



nos SALLES D'EXPOSITIONS sont OUVERTES DU LUNDI AU SAMEDI DE 10 H. à 20 H. sans interruption NOCTURNE LE JEUDI JUSQU'A 22 HEURES

droit et liberté ■ nº 377 ■ février 1979

Nº CP. 61.013



daniel hechter

Liste des boutiques

PARIS

■ 12, rue du Fg. St Honoré ■ 71, rue de Passy ■ 146, bd St-Germain

BRUXELLES

GENEVE FRANCFORT

MUNICH

ANVERS

Moden Vertriebs GMBH & Co KG

Residenzstr 15 8000 Munchen

28 avenue Louise

1050 Bruxelles 7, rue de La Fontaine Laden Galerie

Am Theater Platzc 2 6000 Francfort Main 1

42, Huidevetterstraat 2000 Anvers

105 New Bond Street London W1 LONDRES

146, bd St-Germain
50, Champs-Elysées
NICE 11, rue Masséna
LILLE 17, rue Nationale
ROUEN 107, rue des Carmes
RENNES 3, rue Pont aux Foulons
MONTPELLIER C.C. * Le Polygone *
STRASBOURG 1, Place Kléber